

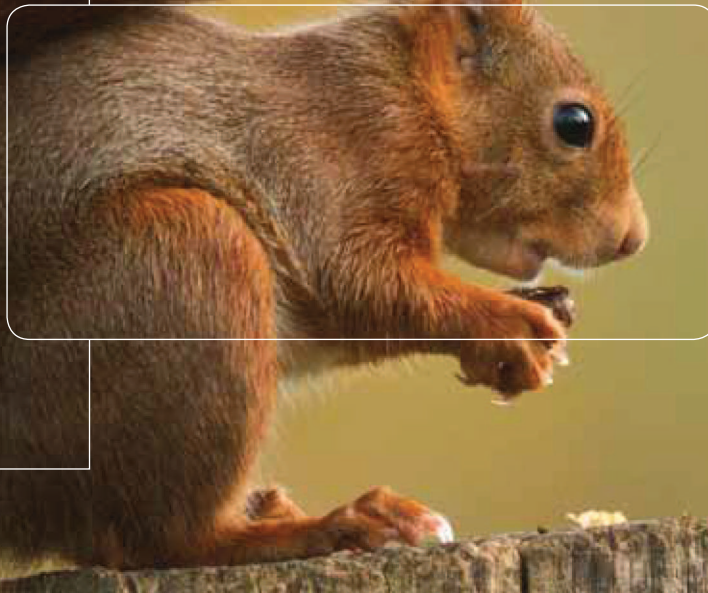


CONNAÎTRE,
GÉRER DURABLEMENT
ET VALORISER NOTRE
PATRIMOINE NATUREL

BOURGOGNE

Stratégie régionale pour la biodiversité

ENJEUX
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

LA VOLONTÉ DE S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE	4
UNE AMBITION PARTAGÉE PAR LES BOURGUIGNONS	6
DE LA STRATÉGIE À L'ACTION	8
LES CINQ ENJEUX "BIODIVERSITÉ" BOURGUIGNONS	10
LES CINQ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES VINGT OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	11

Orientation stratégique A	14
ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE POUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET L'EFFICACITÉ DE L'ACTION	
Objectif opérationnel n°1 - Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale	15
Objectif opérationnel n°2 - Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions	16
Objectif opérationnel n°3 - Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité	18
Orientation stratégique B	20
STRUCTURER, DÉVELOPPER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES	
Objectif opérationnel n°4 - Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale	21
Objectif opérationnel n°5 - Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon	23
Objectif opérationnel n°6 - Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines	25
Orientation stratégique C	27
PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DU VIVANT ET LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX	
Objectif opérationnel n°7 - Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité	28
Objectif opérationnel n°8 - Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité	30
Objectif opérationnel n°9 - Construire la Trame verte et bleue régionale	32
Objectif opérationnel n°10 - Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel	34
Objectif opérationnel n°11 - Surveiller et contrôler les espèces invasives	36
Orientation stratégique D	38
ASSURER UN USAGE DURABLE DU CAPITAL NATUREL	
Objectif opérationnel n°12 - Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité	39
Objectif opérationnel n°13 - Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole	42
Objectif opérationnel n°14 - Développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole	44
Objectif opérationnel n°15 - Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles	46
Objectif opérationnel n°16 - Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution	48
Objectif opérationnel n°17 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature	50
Orientation stratégique E	52
FACILITER L'APPROPRIATION PAR TOUS DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ	
Objectif opérationnel n°18 - Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité	53
Objectif opérationnel n°19 - Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes	56
Objectif opérationnel n°20 - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons	58

ANNEXES	60
SIGLES	61
DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE	62

AVANT-PROPOS

L'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur auquel nous devons faire face. Indispensable à notre bien-être, à notre développement et à nos activités, la biodiversité nous concerne tous. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être spectateurs, nous avons le devoir d'être acteurs, dans une démarche citoyenne et pour les générations futures.

En 2010, Année internationale de la biodiversité, la France a révisé sa Stratégie nationale pour la biodiversité qui concrétisait l'engagement français de 1994 au titre de la Convention sur la diversité biologique. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'agir, dans un contexte où la biodiversité continue de se dégrader, en dépit des engagements pris tant au niveau européen qu'international. Elle vise à être mise en œuvre non seulement par l'État mais aussi par les collectivités locales et les différents acteurs de la société civile.

Conscients de leurs responsabilités, l'État et le conseil régional ont souhaité s'inscrire dans ce processus, en élaborant une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB).

L'objectif est de doter la région d'un cadre construit et partagé avec les acteurs locaux pour la connaissance, la restauration et la conservation du capital écologique. La large implication des Bourguignons au cours des deux dernières années, a montré leur vif intérêt pour la préservation de la biodiversité.

Il s'agit, avec la SRB, d'inciter tous les acteurs du territoire, publics, privés, de la société civile, à s'approprier les enjeux de la biodiversité. Cette stratégie nous offre une vision pour agir ensemble.

Eric DELZANT

Préfet de la région Bourgogne

François PATRIAT

Président du conseil régional de Bourgogne



LA VOLONTÉ DE S'INSCRIRE DANS **UNE DÉMARCHE GLOBALE**

La biodiversité menacée

L'érosion de la biodiversité est un phénomène avéré au niveau mondial comme au niveau national. En France métropolitaine, 9 % des mammifères, 19 % des reptiles, 21 % des amphibiens et 27 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire, selon la Liste rouge nationale des espèces menacées¹. Un consensus existe sur la part croissante de responsabilité qui incombe à l'Homme dans ce phénomène. Globalement depuis les années 1950, le développement des activités humaines contribue à la destruction, la fragmentation et l'altération des milieux et des espèces qui y vivent. La nature est soumise à cinq grands types de pression que sont : la destruction et la fragmentation des habitats naturels par artificialisation ou changement d'occupation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes. Si la Bourgogne est une région dans laquelle la biodiversité est encore riche avec plus du tiers des espèces présentes en France métropolitaine, elle est néanmoins exposée à des pressions similaires à celles rencontrées au niveau national. L'enjeu consiste donc à limiter les pressions sur les milieux naturels aux différentes échelles et à reconnaître la biodiversité comme un capital pour l'avenir. Pour plus d'informations sur la biodiversité bourguignonne et ses interactions avec les activités humaines, consulter le diagnostic.



Abeille domestique.

© Stéphanie Marquet

Le contexte international

Afin de « prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique », un plan stratégique couvrant la période 2011 à 2020 a été adopté par la communauté internationale en octobre 2010, lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention de la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Nagoya, au Japon. Les 193 Parties (dont la France et l'Union européenne) se sont engagées à décliner ce plan pour 2012. Lors de cette conférence, un plan d'action des villes et des autorités locales pour la biodiversité a également été approuvé. Il vise à encourager les collectivités à mettre en œuvre les objectifs de la CDB et à travailler en synergie avec leur gouvernement pour élaborer des stratégies locales en faveur de la biodiversité.



La Stratégie nationale pour la biodiversité

En France, une première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été adoptée en 2004. Ses orientations avaient « vocation à être déclinées de façon opérationnelle à chaque contexte territorial ou sectoriel, et à être traduites en initiatives de la part d'acteurs publics ou privés ». Elle encourageait pour cela la mise en place de stratégies partagées pour la biodiversité au niveau régional. La loi Grenelle 1 votée en 2009 a introduit ce dispositif dans la loi française : « L'État se fixe comme objectifs [...] l'élaboration, y compris outre-mer, de

stratégies régionales et locales cohérentes dans le respect des compétences des collectivités territoriales et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ». Cette volonté de territorialisation est réaffirmée dans la nouvelle SNB 2011-2020, répondant aux objectifs des plans stratégiques de l'Union européenne et de la CDB en faveur de la biodiversité.

Les stratégies régionales pour la biodiversité

Depuis le début des années 2000, plusieurs régions françaises ont élaboré des stratégies régionales pour la biodiversité. Ces initiatives illustrent les recommandations de l'UICN France qui rappelle que « La région est l'échelon territorial le plus pertinent pour avoir une approche globale de l'état et des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires. La région semble en effet être la circonscription la plus appropriée pour les politiques environnementales de par sa force de proposition, de planification et d'association, mais également en tant qu'échelon opérationnel privilégié ».²

L'UICN France² définit les stratégies régionales pour la biodiversité comme des « documents élaborés dans le cadre d'une démarche participative associant les principaux acteurs du territoire, et qui définissent un cadre commun d'intervention pour préserver la biodiversité régionale. Ce cadre de référence partagé est destiné à être décliné par tous les acteurs du territoire qui le souhaitent, dans le cadre de leurs propres dispositifs, et en fonction de leur compétences ». Elles se caractérisent notamment par³ :

- une démarche volontaire soutenue par un portage politique des principaux niveaux décisionnels ;
- une mise en cohérence des politiques publiques ;
- la mobilisation et l'implication de tous les acteurs du territoire dans le cadre d'un processus continu de concertation visant à une appropriation la plus large possible.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : un des outils de mise en œuvre de la SRB

La mise en place des SRCE a été initiée et réglementée par les lois Grenelle 1 et 2 pour élaborer la Trame verte et bleue (TVB) nationale, qui s'inscrit elle-même dans le réseau écologique européen.

C'est un document cadre identifiant les espaces riches en biodiversité (réservoirs) et les connexions entre eux (corridors).

L'objectif est de préserver et de remettre en bon état les espaces concernés pour favoriser le déplacement des espèces, assurer leur cycle de vie et garantir leur capacité d'adaptation aux modifications de leur environnement.

Le SRCE doit être pris en compte dans les projets et les documents de planification et d'aménagement de l'État et des collectivités.

La Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne 2014-2020

En Bourgogne, s'il existe déjà de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, la Région et l'État ont souhaité aller plus loin en élaborant une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) avec la collaboration de l'ensemble des acteurs bourguignons. La SRB poursuit trois principaux objectifs :

- définir des enjeux partagés de préservation de la biodiversité en s'appuyant sur un diagnostic ;
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires ;
- élaborer des orientations stratégiques partagées et des pistes d'actions.

Son élaboration est articulée avec celle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour assurer la cohérence de ces deux démarches et en accroître leur lisibilité. Ces travaux ont reçu l'appui technique et méthodologique d'Alterre Bourgogne, du Comité français de l'UICN, du Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon ainsi que des bureaux d'études RCT et Gondwana.



Réunion de lancement de la SRB
le 30 janvier 2012 au Conseil
régional de Bourgogne.

Photo du haut : martin-pêcheur.

La SRB constitue un cadre de référence partagé par et pour tous les acteurs bourguignons, visant une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité. Elle sera mise en œuvre de 2014 à 2020 par tous les acteurs volontaires du territoire. À travers la définition d'objectifs communs, la mutualisation des moyens et la création de synergies, elle doit favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités présents en Bourgogne.

1 / UICN France & MNHN, 2008-2014. La Liste rouge des espèces menacées en France. Paris, France.

2 / Valérie Moral, 2011. Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ? Comité français de l'UICN, Paris, France.

3 / UICN France, 2011. Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionale pour la biodiversité en France métropolitaine.

UNE AMBITION PARTAGÉE PAR LES BOURGUIGNONS

La stratégie bourguignonne pour la biodiversité s'appuie sur un processus dynamique de construction continue et d'actions partagées en faveur de la biodiversité. Ce processus est organisé en deux phases bien distinctes, chacune s'appuyant sur une gouvernance partagée :

- une phase d'élaboration de la stratégie régionale, qui s'est déroulée sur la période 2012- 2014 ;
- une phase de mise en œuvre d'actions concrètes, qui s'étend de 2014 à 2020, en cohérence notamment avec les plans stratégiques pour la biodiversité de l'Union européenne et de la Convention sur la diversité biologique, la Stratégie nationale pour la biodiversité, le contrat de projet régional et la programmation des fonds européens. Elle est fondée sur l'engagement volontaire des acteurs bourguignons.

Une gouvernance partagée

La gouvernance bourguignonne en faveur de la biodiversité vise à organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et à favoriser leur prise en compte dans les démarches entreprises. Elle cherche en particulier à encourager la consultation et la participation de tous les acteurs bourguignons concernés par l'enjeu biodiversité. Elle propose un large accès à l'information et veille à la transversalité et à la cohérence des actions.

La Région et l'État copilotent la stratégie régionale en s'appuyant sur deux comités qui prennent part au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la SRB :

LE COMITÉ RÉGIONAL BIODIVERSITÉ

Cette instance consultative a été installée pour six ans par arrêté conjoint du 23 août 2012⁴. Elle constitue un lieu d'information et d'échanges sur tous sujets relatifs aux stratégies en faveur de la biodiversité et en particulier sur les continuités écologiques identifiées dans le SRCE. Ce comité peut être mobilisé par le Préfet et le Président du conseil régional. Il compte 99 membres répartis en cinq collèges :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- État et ses établissements publics,
- organismes socioprofessionnels et usagers de la nature,
- associations, organismes, fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espaces naturels,
- scientifiques et personnes qualifiées.

4 / Consultable sur
www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

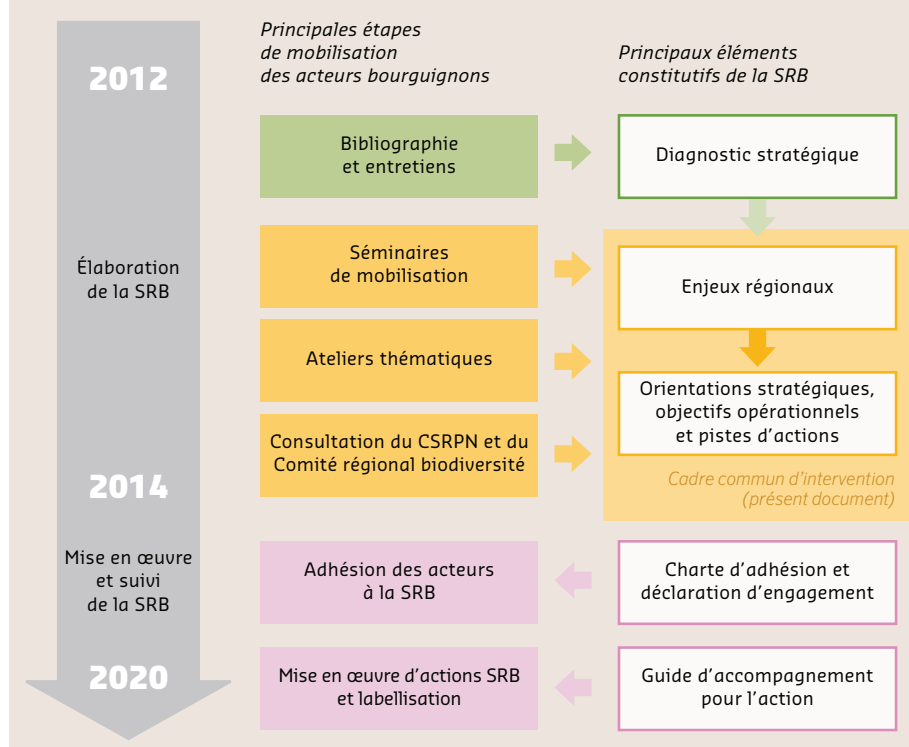
Le Comité régional biodiversité, un outil issu de la loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2 et sa traduction dans l'article L371-3 du Code de l'environnement prévoient la création dans chaque région d'un comité régional "Trames verte et bleue", dont les missions, la composition et le fonctionnement sont précisés aux articles D371-7 et suivants du même Code. En Bourgogne, le Comité régional "Trames verte et bleue" est appelé Comité régional biodiversité par arrêté conjoint du 23 août 2012.

Un processus de concertation large

L'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité a fait l'objet d'une large concertation lors de multiples temps d'échanges (assises, séminaires, ateliers thématiques, rencontres d'acteurs spécifiques) et d'une forte mobilisation des acteurs du territoire concernés ou intéressés par les enjeux de la biodiversité. Ces démarches participatives ont donné lieu à de nombreuses contributions (contributions écrites, amendements et ajustements de documents...). Les participants ont ainsi été les principales sources d'informations et d'expertise, et ont été les forces de propositions pour l'élaboration des documents constitutifs de la SRB (diagnostic et cadre commun d'intervention).

ÉTAPES DE LA CONCERTATION ET PRODUCTIONS RELATIVES À LA SRB



LES PRINCIPAUX TEMPS DE LA CONCERTATION

2009 à 2011

Étude d'identification de la TVB en Bourgogne

De nombreuses réunions rassemblant les experts de la biodiversité ont permis de proposer une cartographie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, préfigurant les grandes lignes du SRCE.

30 janvier 2012

Réunion de lancement de la SRB

Organisée à l'initiative de l'État et de la Région (250 participants).

Janvier à septembre 2012

Réalisation du diagnostic préalable à la SRB

Élaboré sur la base de travaux et études existants et de 34 entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif d'acteurs régionaux concernés par la biodiversité.

14 septembre 2012

Assises de la biodiversité

Présentation du diagnostic biodiversité et échanges autour des enjeux potentiels à partager, présentation de l'organisation de la concertation articulée avec le SRCE et mise en place du Comité régional biodiversité (250 participants).

Septembre 2012

4 séminaires de mobilisation

Les participants (environ 70 par séminaire) ont précisé les enjeux pré-identifiés dans le diagnostic, et proposé des orientations stratégiques autour des thèmes suivants :

- Conforter la recherche et partager la connaissance
- Préserver et gérer la biodiversité
- Investir et valoriser le capital écologique
- Vivre et respecter la biodiversité au quotidien

Novembre et décembre 2012

16 ateliers thématiques (2 séries de 8)

Ces ateliers ont permis de définir des pistes d'actions, de les hiérarchiser et de les regrouper autour d'objectifs opérationnels. Huit thèmes ont été traités :

- Observatoire de la biodiversité et recherche scientifique
- Nature remarquable et ordinaire : outils mobilisables
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Aménagement du territoire et infrastructures linéaires de transport
- Agriculture et sylviculture
- Industries, énergies renouvelables, industries agro-alimentaires, carrières
- Loisirs, sports de nature, chasse, pêche, tourisme
- Biodiversité et citoyens : sensibilisation, éducation, formation, communication

Mars et mai 2013

8 ateliers consacrés au SRCE

• Quatre ateliers "Cartographie TVB"

Organisés dans le but d'affiner la cartographie de l'étude TVB initialement établie en 2011 : précision des objectifs de conservation (préserver ou remettre en bon état) à assigner aux différents éléments constituant la Trame verte et bleue (réservoirs et corridors écologiques), localisation et hiérarchisation des obstacles justifiant la mise en œuvre d'actions prioritaires.

• Quatre ateliers "Plan d'action stratégique"

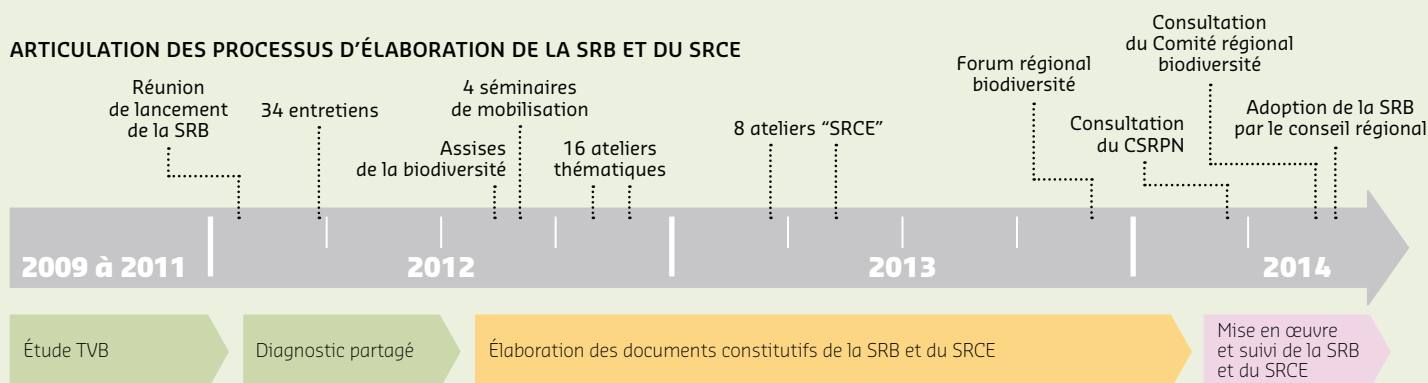
Mobilisation des collectivités, en particulier celles qui sont ou seront prochainement engagées dans l'élaboration de SCOT ou de PLU (lesquels doivent "prendre en compte" le SRCE), ainsi que des principaux acteurs et usagers de l'espace (agriculteurs, forestiers, gestionnaires des infrastructures linéaires de transport, administrations...), leur but était d'identifier les pistes d'actions à engager pour préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques.

2 décembre 2013

Forum régional de la biodiversité

Dernier temps fort de la concertation : présentation des projets de SRB et de SRCE et témoignages des acteurs du territoire. Organisé par l'État et la Région (230 participants).

ARTICULATION DES PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SRB ET DU SRCE



La concertation en quelques chiffres :

- 2 ans de concertation
- environ 40 réunions d'échanges et de co-construction
- 1 500 participants
- près de 200 pistes d'actions proposées

Le processus de validation

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE VALIDATION DE LA SRB :

- avis scientifique du CSRPN (20 mars 2014) ;
- avis du Comité régional Biodiversité (26 mai 2014) ;
- approbation par l'État et la Région (délibération du conseil régional le 30 juin 2014).

La mise en œuvre de la SRB

La mise en œuvre de la SRB se fera sur une période de six ans, jusqu'en 2020, notamment en articulation avec le SRCE. Chaque acteur bourguignon volontaire, quel que soit son secteur d'activité ou son territoire, pourra contribuer à cette mise en œuvre selon son niveau de responsabilité et son champ de compétences. Il pourra ainsi initier, élaborer, réaliser ou développer des travaux, plans, programmes d'actions qui contribueront à atteindre les objectifs définis dans le cadre de la SRB. Il pourra s'appuyer sur des principes de gouvernance partagée, de mutualisation des moyens, de partage d'expériences, de création de synergies et en particulier sur le guide d'accompagnement pour l'action.

DE LA STRATÉGIE À L'ACTION

La stratégie régionale pour la biodiversité s'articule autour de trois documents de référence :

- un diagnostic du territoire,
- un cadre commun d'intervention identifiant les enjeux, les orientations stratégiques, et les objectifs opérationnels pour la Bourgogne,
- un guide d'accompagnement pour l'action et une charte d'adhésion pour susciter l'engagement.



Un diagnostic du territoire

En 2012, un diagnostic stratégique du territoire (Diagnostic : des enjeux à partager) a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative, sur la base des études et documents existants et en s'appuyant sur la contribution et l'expertise de personnes ressources du territoire.

Ce document rassemble les informations et données existantes sur la biodiversité régionale en vue d'aboutir à une synthèse de connaissances, accessible à tous les acteurs du territoire concernés. Il ne constitue pas un inventaire exhaustif de la biodiversité régionale mais présente les principales caractéristiques écologiques et socio-économiques du territoire bourguignon. Il identifie également les principaux atouts et contraintes, besoins et enjeux du territoire en matière de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Il représente le support du processus de concertation pour la construction d'un cadre commun d'intervention.

Un cadre commun d'intervention : enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels

À l'issue de l'élaboration et du partage du diagnostic stratégique, les acteurs bourguignons ont défini ensemble un cadre commun d'intervention pour la biodiversité, qui fait l'objet du présent document.

Ce cadre intégrateur synthétise et organise l'ensemble des propositions, avis et informations recueillis au cours du processus de concertation (séminaires de mobilisation, ateliers thématiques, contributions écrites...).

Il se décline successivement en :

- cinq enjeux (ce qui est "en jeu") pour le territoire bourguignon,
- cinq orientations stratégiques et vingt objectifs opérationnels proposant des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre.

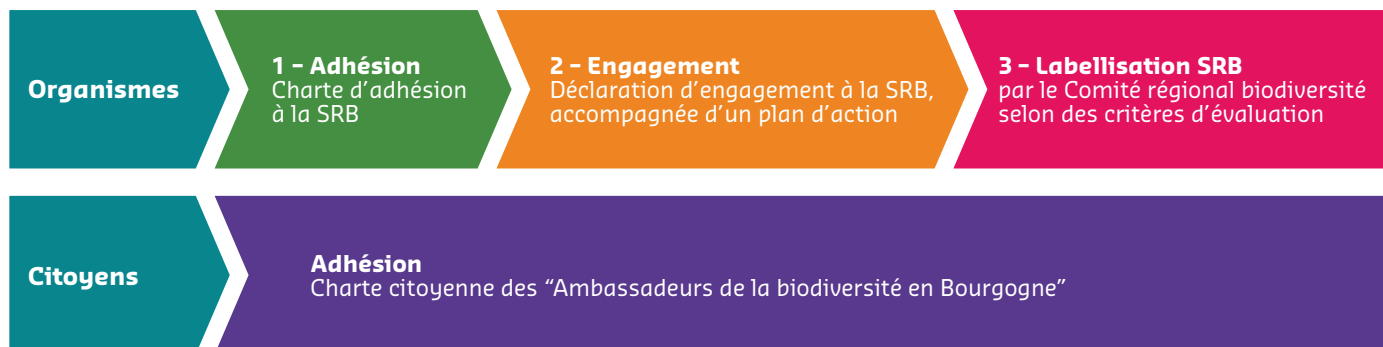
Les forces vives du territoire sont incitées à mettre en commun leurs compétences, leurs connaissances et leurs moyens pour atteindre des objectifs partagés.

Ce document fondateur et structurant doit être source d'inspiration et permettre l'émergence de comportements et d'actions innovants ainsi que de synergies entre acteurs en vue de préserver et valoriser la biodiversité régionale.

Le SRCE

L'élaboration et la mise en œuvre du SRCE est un des objectifs opérationnels de la SRB (objectif n° 10 : "Construire une trame verte et bleue régionale") participant à "préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux" (orientation stratégique C). Sa finalisation est prévue pour la fin de l'année 2014.

DISPOSITIF DE MOBILISATION DES ORGANISMES ET DES CITOYENS



La Bourgogne, un territoire engagé pour la biodiversité... le site Internet

Pour que l'information soit accessible au plus grand nombre et que chacun puisse participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la SRB et du SRCE, un site Internet dédié a été mis en place.

Celui-ci présente les deux démarches, leurs objectifs, les étapes de la concertation et met à disposition de tous l'ensemble des documents relatifs à la SRB et au SRCE.

www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

Un dispositif de mobilisation

Afin de permettre à chacun de s'inscrire dans la dynamique régionale et de contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie, il est proposé un dispositif de mobilisation des organismes et des citoyens.

Chaque organisme volontaire peut ainsi s'engager dans la mise en œuvre de la SRB selon un processus en trois étapes successives et facultatives :

- La signature de la charte d'adhésion : elle marque publiquement l'accord du signataire aux principes généraux (enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels) de la SRB.
- La déclaration d'engagement : les signataires de la charte d'adhésion s'engagent à élaborer un plan d'actions correspondant à un ou plusieurs objectifs opérationnels de la SRB et s'engagent à le mettre en œuvre.
- La labellisation SRB : le Comité régional biodiversité prend connaissance des engagements proposés et reconnaît officiellement la qualité de l'engagement à la mise en œuvre de la SRB. Cette étape doit permettre de faire savoir son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité régionale.

Les citoyens peuvent aussi, à leur échelle, participer à la mise en œuvre de la SRB en signant la Charte citoyenne des Ambassadeurs de la biodiversité en Bourgogne et en appliquant les principes qu'elle véhicule.

Le dispositif de mobilisation des Bourguignons est composé d'un guide d'accompagnement pour l'action. Ce guide constitue un outil d'appui méthodologique et vise à accompagner les décideurs privés ou publics, individuels ou collectifs dans l'élaboration d'un programme d'action territorial ou sectoriel, correspondant à un ou plusieurs objectifs opérationnels de la SRB. Il prépare également à la labellisation en identifiant toutes les questions à se poser lors de l'élaboration d'un plan ou d'une action engagée dans le cadre de la SRB.

Un suivi et une évaluation de la stratégie

Pour s'assurer de sa mise en œuvre et de son efficacité, un dispositif de suivi-évaluation de la stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne sur 2014-2020 est nécessaire. Il permet d'orienter l'action, d'éclairer la décision et de piloter le changement.

Le suivi et l'évaluation de la SRB seront notamment fondés sur la connaissance, l'analyse et l'interprétation de trois types de données :

- l'engagement des acteurs du territoire (adhésions à la Charte, actions et plans d'actions proposés et mis en œuvre, labellisations),
 - des indicateurs sur la réalisation des 20 objectifs opérationnels du cadre commun d'intervention,
 - des indicateurs sur l'état de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur elle en Bourgogne.
- Ce suivi, et plus particulièrement la définition et la mise en place des deux types d'indicateurs, sera l'une des missions de l'Observatoire régional de biodiversité (cf. page 19), en lien étroit avec le Comité régional biodiversité et le CSRPN.

En 2020, la SRB arrivera à son terme. Son évaluation permettra de dresser un bilan des actions mises en œuvre, des résultats obtenus et des efforts restant à mener pour préserver la biodiversité.

Réserve naturelle nationale
de La Truchère-Ratenelle.



© Stéphanie Marquet

LES CINQ ENJEUX “BIODIVERSITÉ” BOURGUIGNONS

Mise en réseau des acteurs régionaux et articulation des politiques publiques

La mobilisation de tous les acteurs (publics et socio-économiques, de l'enseignement et de la recherche, citoyens...) et leur mise en réseau sont indispensables pour préserver la biodiversité. Cette dernière doit être traitée de manière transversale dans les différentes politiques territoriales pour assurer leur cohérence et l'efficacité des actions.

Amélioration et partage de la connaissance et des enjeux sur la biodiversité régionale

Les connaissances sur la biodiversité régionale sont incomplètes et pas assez partagées par insuffisance de structuration et de valorisation des données existantes. Il s'agit donc de développer une culture commune basée sur une information accessible et partagée par tous (naturalistes, chercheurs, élus, agriculteurs, forestiers, paysagistes, grand public...).

Formation “Connaissances naturalistes au service de la gestion des sites et de l'interprétation nature” organisée par le Centre Eden les 20 et 21 septembre 2011.

Préservation du patrimoine naturel et de la fonctionnalité des écosystèmes bourguignons

La préservation des ressources et du patrimoine naturel passe par le maintien de la diversité du vivant, de son fonctionnement et de ses capacités d'évolution. Les espèces interagissent entre elles et avec leur milieu. Les écosystèmes fournissent de nombreux biens et services indispensables : produits agricoles et forestiers, pollinisation, épuration des eaux, fertilité des sols, atténuation et adaptation au changement climatique...

Meilleure prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux de décision

La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous et doit être intégrée à tous les échelons décisionnels : politiques publiques, stratégies d'acteurs privés, projets associatifs, choix individuels...

Sensibilisation et formation de tous les citoyens

La biodiversité, les biens et services qu'elle rend, restent méconnus par le plus grand nombre. La compréhension et l'appropriation des enjeux patrimoniaux, économiques et sociétaux liés à la biodiversité sont nécessaires pour susciter l'envie d'agir.



© Centre Eden

LES 5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ET LES 20 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



A / Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

1 / Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale

2 / Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions

3 / Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité



B / Structurer, développer et partager les connaissances

4 / Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale

5 / Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon

6 / Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines



C / Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux

7 / Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité

8 / Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité

9 / Construire la Trame verte et bleue régionale

10 / Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel

11 / Surveiller et contrôler les espèces invasives



D / Assurer un usage durable du capital naturel

12 / Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité

13 / Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole

14 / Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole

15 / Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

16 / Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution

17 / Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature



E / Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

18 / Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

19 / Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes

20 / Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons

La Stratégie régionale en cohérence avec celles définies à d'autres échelles...

Les cinq orientations stratégiques définies par les acteurs bourguignons permettent de couvrir les six orientations de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 ainsi que les six buts stratégiques du plan stratégique 2011-2020 de la CDB⁵.

Orientations stratégiques de la SRB 2014-2020 en Bourgogne		Orientations stratégiques de la SNB 2011-2020		Buts stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB	
A	Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action	E	Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action	A	Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
B	Structurer, développer et partager les connaissances	F	Développer, partager et valoriser les connaissances	E	Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités
C	Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux	B	Préserver le vivant et sa capacité à évoluer	C	Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
				D	Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
D	Assurer un usage durable du capital naturel	C	Investir dans un bien commun, le capital écologique	B	Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
		D	Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité		
E	Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité	A	Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité	E	Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

⁵ / Elle couvre également les cinq premiers objectifs (sur six) de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020.



© Stéphanie Marquet

Chouette hulotte.

NOTE POUR **FACILITER LA LECTURE...**



Dans la suite du document, chaque objectif opérationnel est structuré en quatre parties :

→ la **“définition”** de l’objectif ;

→ les **“constats”** justifiant le contexte dans lequel s’inscrit cet objectif ;
Pour en savoir plus sur la biodiversité en Bourgogne et sur les actions déjà menées en faveur de sa préservation, se reporter au Diagnostic de la SRB.

→ des **“pistes d’action”**, issues du processus de concertation, figurant à titre indicatif, afin de donner des exemples d’actions à mener ;
Pour plus d’informations et de recommandations sur la mise en œuvre d’actions, se reporter au Guide d’accompagnement pour l’action.

→ des éléments sur le **“suivi”** de l’objectif, à approfondir et compléter dans le cadre de l’Observatoire régional de la biodiversité.

NB : La liste des pistes d’action n’est ni exhaustive ni limitative. D’autres actions peuvent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs opérationnels (item **“À vous de jouer”**). Parmi celles qui ont été formulées, il est important de noter que :

- certaines sont transversales et pourront participer à l’atteinte de plusieurs objectifs opérationnels mais, pour des raisons de lisibilité, elles n’apparaissent que dans un seul objectif opérationnel ;
- certaines sont déjà engagées tandis que d’autres sont encore à construire, et ce :
 - en associant l’ensemble des acteurs concernés,
 - en s’appuyant sur les démarches et les outils existants,
 - en cohérence avec les territoires limitrophes et l’échelon national.

LES ACTEURS

Pour chaque piste d’action de la Stratégie régionale pour la biodiversité, les principaux acteurs représentés par les pictogrammes ci-dessous ont été identifiés afin de contribuer à la mise en œuvre de cette action :



Collectivités territoriales et leurs groupements



État et établissements publics



Organismes et exploitants agricoles et forestiers



Organismes relatifs à l’urbanisme et à l’aménagement du territoire



Organismes relatifs aux secteurs de l’industrie et des services



Organismes relatifs aux activités de pleine nature



Organismes relatifs à la société civile



Organismes naturalistes et sociétés savantes



Gestionnaires d’espaces protégés



Organismes d’accompagnement et d’éducation à l’environnement et au développement durable



Organismes développant des sciences participatives



Organismes de défense de l’environnement et de la nature



Organismes de recherche scientifique et de développement



Citoyens



Journée de sensibilisation du réseau
Bocages de Bourgogne à Éringes (21)
le 20 mai 2010.

© Marion Berger (Alterre Bourgogne)

Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

ORIENTATION
STRATÉGIQUE **A**

OBJECTIF 1	Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale
OBJECTIF 2	Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
OBJECTIF 3	Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité

Le succès de la mise en œuvre de la SRB et de toutes actions en faveur de la biodiversité dépend essentiellement de l'implication de l'ensemble des parties prenantes : collectivités territoriales et leurs groupements ; État et établissements publics ; socioprofessionnels et usagers de la nature ; associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, organismes d'accompagnement et d'éducation à l'environnement et au développement durable, organismes de recherche et de développement...

Cette orientation se focalise sur les questions de gouvernance partagée à déployer à différentes échelles de territoire ainsi que sur la recherche de cohérence des politiques ou stratégies pour permettre des actions en faveur de la biodiversité, qui soient efficaces. Elle vise également, par la recherche constante d'une mobilisation la plus large possible, à développer le suivi et l'évaluation de l'évolution de la biodiversité et des actions menées en sa faveur.



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL

N°1

ORGANISER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE AUX ÉCHELLES RÉGIONALE ET LOCALE

L'organisation et l'animation d'instances de gouvernance partagée, imbriquées aux niveaux régional et local doivent permettre de :

- faciliter le dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés ;
- valoriser les initiatives et outils existants en faveur de la biodiversité et en améliorer la lisibilité ;
- assurer une meilleure cohérence et transversalité des politiques et des actions menées ou à engager ;
- décliner les enjeux et les objectifs partagés de la SRB au niveau des territoires ;
- faciliter l'adhésion de nouveaux acteurs et la création de synergies autour d'engagements concrets pour mettre en œuvre la SRB.

Séminaire de mobilisation de la SRB
au Parc naturel régional du Morvan
le 19 septembre 2012.

DES COMITÉS TERRITORIAUX BIODIVERSITÉ

La création de comités biodiversité (ou leur développement à partir d'instances existantes), à l'échelle infrarégionale (notamment des communes et groupements de communes), et leur animation visent à :

- rassembler les acteurs et les structures à l'échelle du territoire pour favoriser les échanges et valoriser les expériences ;
- constituer un relais local du Comité régional biodiversité notamment pour décliner la SRB et le SRCE dans les territoires et assurer un échange d'informations régulier ;
- accompagner les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales (ex. : documents d'urbanisme, contrats de rivière...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 3 Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
- 9 Construire la trame verte et bleue régionale
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !

CONSTATS

Les actions menées en faveur de la biodiversité en Bourgogne sont riches, multiples et impliquent de nombreux acteurs. Pour améliorer la visibilité, la cohérence et l'efficacité de ces actions, des instances de gouvernance opérationnelle, autant que possible interconnectées, sont nécessaires aux échelles régionale et locale.

La création du Comité régional biodiversité et la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) marquent la mise en place d'une gouvernance régionale (cf. page 6).

Au niveau local, des instances de gouvernance traitent déjà de sujets relatifs à la préservation de la biodiversité (ex. : Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles, Conseils de développement des pays et des agglomérations, Comités de pilotage Natura 2000...). Toutefois, elles n'offrent pas toutes un cadre de réflexion général sur la gestion de la biodiversité dans les territoires.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les réunions et temps forts organisés dans le cadre du Comité régional biodiversité ;
- les instances de concertation territoriales mises en place pour la préservation de la biodiversité et leur dynamique de fonctionnement.

PISTES D'ACTIONS

LE COMITÉ RÉGIONAL BIODIVERSITÉ

Le Comité régional biodiversité est l'instance régionale de gouvernance partagée sur la biodiversité.

Sa composition vise à représenter l'ensemble des acteurs concernés par l'enjeu "biodiversité" en Bourgogne.

Il a été mis en place en 2012, pour une durée de six ans ([www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr / rubrique "Gouvernance"](http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr/rubrique/Gouvernance)). Il « *peut être consulté sur tous les sujets relatifs aux stratégies régionales et locales de biodiversité* ».

L'animation de ce comité est indispensable pour lui permettre de tenir son rôle d'information, d'échanges et de consultation. Son secrétariat est assuré par la DREAL et le conseil régional de Bourgogne.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 3 Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
- 9 Construire la trame verte et bleue régionale

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS





Journée de sensibilisation
du réseau Bocages de
Bourgogne à Saint-Firmin
(58) le 28 janvier 2011.

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°2

DÉVELOPPER DES RÉSEAUX D'ACTEURS FAVORISANT LES ÉCHANGES PLURIDISCIPLINAIRES, LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DES ACTIONS

Il s'agit de mettre en place des réseaux multi-acteurs (usagers, décideurs, scientifiques et naturalistes...) afin de :

- favoriser les échanges et les croisements de compétences ;
- mutualiser et valoriser les connaissances et les retours d'expériences ;
- développer des projets pluridisciplinaires pilotes et transposables, tenant compte des attentes et des besoins de chacun ;
- assurer la cohérence des actions et des politiques sectorielles (ex. : agricoles, sylvicoles, d'aménagement...) et transversales (ex. : de développement durable, de lutte contre le changement climatique...) avec la Stratégie régionale pour la biodiversité.

Ces réseaux peuvent être organisés par type d'activités humaines (ex. : gestion des espaces naturels, urbanisme et aménagement du territoire, agriculture, sylviculture, industries, activités de pleine nature...) ou par thématiques (ex. : changement climatique, développement durable, espèces invasives, naturalité...).

CONSTATS

En Bourgogne, des réseaux d'acteurs se sont mis en place autour de certaines thématiques naturalistes (ex. : réseau "Mares de Bourgogne" animé par le CENB, réseau "Bocages de Bourgogne" animé par Alterre Bourgogne...). De même, des initiatives régionales et locales visant à mieux intégrer l'environnement, et notamment la biodiversité, dans des systèmes de production performants, ont déjà permis de rapprocher les acteurs de la recherche et les acteurs socio-professionnels (ex. : programme régional de recherche et développement "Systèmes de culture innovants, Ecophyto 2018, zéro herbicide"⁶, technopôle agro-environnement...).

Toutefois, il n'existe pas de véritables synergies entre les acteurs du territoire pour mieux préserver la biodiversité. La recherche scientifique reste généralement trop éloignée des pratiques et techniques mises en œuvre sur le terrain. De même, les connaissances fines du territoire dont disposent les acteurs locaux sont encore peu partagées : elles pourraient être davantage valorisées dans le cadre d'initiatives locales de préservation de la biodiversité ainsi que dans les démarches d'aménagement et de développement du territoire.

Il apparaît ainsi nécessaire de décroiser davantage les métiers et les disciplines et de généraliser les échanges et les coopérations entre acteurs : scientifiques, associations naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, forestiers, agents des collectivités et de l'État, enseignants et formateurs...

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les actions de mise en réseau des acteurs infrarégionaux et régionaux ;
- les partenariats formalisés entre les acteurs de la recherche, les socioprofessionnels et les naturalistes ;
- l'évolution de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles et transversales.



6 / Programme associant les Chambres d'agriculture, le SEDARB, le CETIOM, Arvalis - Institut du végétal, la FRCUMA Bourgogne, les lycées agricoles de Dijon-Quétigny et de La Brosse, AgroSup Dijon et l'INRA.

PISTES D' ACTIONS

DES RÉSEAUX THÉMATIQUES AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le développement et l'animation de réseaux d'acteurs doivent permettre de :

- valoriser les connaissances naturalistes disponibles localement ;
- mettre en lien les élus, les techniciens et les prestataires afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils d'aménagement (ex. : schémas directeurs d'aménagement et d'équipement, documents d'urbanisme...) et de développement durable des territoires (ex. : Agendas 21, Plans climat énergie territoriaux...);
- accompagner la déclinaison des objectifs du SRCE dans les projets de planification et d'aménagements (ex. : nouveaux quartiers, nouvelles infrastructures linéaires de transports...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 9 Construire la trame verte et bleue régionale
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !

DES RÉSEAUX THÉMATIQUES AUTOUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le développement et l'animation de réseaux d'acteurs permettent de :

- développer une dynamique d'échanges entre conseillers agricoles, agriculteurs, naturalistes, enseignants, formateurs et scientifiques sur les pratiques favorables à la biodiversité (ex. : mesures agro-environnementales, agro-écologie...);
- faire remonter les attentes des acteurs socioprofessionnels et naturalistes notamment vers le domaine de la recherche ;
- faire émerger des projets pilotes et transposables de recherche et d'expérimentation pluridisciplinaires à différentes échelles (parcelle, exploitation, territoire).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS





© David Michelin (Allerre Bourgogne)

Accotement fleuri
(fauche tardive).

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°3

SUIVRE ET ÉVALUER LES STRATÉGIES, LES POLITIQUES ET LES ACTIONS EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ

Il s'agit de suivre et d'évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien direct ou indirect avec la biodiversité en vue de :

- fournir une aide à la décision aux acteurs publics (élus des collectivités, État et établissements publics...) et privés (entreprises, associations) ;
- veiller à l'articulation de la SRB avec les autres démarches (politiques, schémas, projets...) déployées en région, dans les territoires limitrophes, ainsi qu'aux niveaux national et international.

CONSTATS

Afin d'assurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience⁷ et la cohérence des actions menées, il est nécessaire de suivre et d'évaluer les stratégies et politiques, publiques et privées, mises en œuvre en faveur de la biodiversité ou ayant une incidence sur elle.

Pour cela, chaque acteur ou groupe d'acteurs a besoin de données de référence et d'indicateurs synthétiques, permettant notamment de connaître et suivre l'évolution de la biodiversité, les pressions qui s'exercent sur elle et les moyens mis en œuvre pour la préserver.

En Bourgogne, de nombreuses sources de données naturalistes (ex : suivi temporel des oiseaux communs coordonnés par l'EPOB, études de l'ONCFS relayées par les fédérations de chasseurs...) et environnementales (ex. : suivi de la qualité des eaux par les agences de l'eau, suivi des pesticides par la FREDON...) existent. Elles ne sont toutefois pas valorisées par des indicateurs régionaux.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- la mise en œuvre de dispositifs de suivi et d'évaluation des stratégies, des politiques et des actions en faveur de la biodiversité ;
- l'intégration de la biodiversité dans les dispositifs existants de suivi-évaluation des politiques publiques, des plans et des actions déployés par les acteurs socio-économiques.

7 / L'efficacité est le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés, alors que l'efficience est le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour y arriver. Autrement dit, l'efficience c'est l'efficacité au moindre coût.

Le suivi-évaluation

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions menées et leurs effets afin de permettre d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

L'évaluation peut être réalisée à différents moments :

- avant l'action, en phase de conception du projet (évaluation ex-ante) ;
- pendant la mise en œuvre du projet (suivi-évaluation ou évaluation in itinere) ou à mi-parcours (évaluation intermédiaire) ;
- après l'action (évaluation ex-post).

PISTES D'ACTIONS

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

La mise en place et l'animation d'un Observatoire régional de la biodiversité (ORB) doivent permettre d'établir un socle évolutif et accessible d'informations objectives, valorisant les données disponibles sur le patrimoine naturel et ses usages.

À travers ses travaux (ex. : définition et mise en œuvre d'indicateurs, publications...), l'Observatoire doit notamment contribuer à :

- suivre l'état des différentes composantes de la biodiversité (remarquable et ordinaire) en région, des pressions qui s'exercent sur elle et des moyens mis en œuvre pour la préserver (stratégies, plans et actions...);
- définir, suivre et évaluer les stratégies, politiques et actions;
- sensibiliser et informer différents types d'acteurs (élus, entreprises, citoyens...);
- communiquer sur les actions menées et les résultats obtenus.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 10 Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



L'ÉVALUATION DES EMPREINTES SUR LA BIODIVERSITÉ

Chaque acteur du territoire est invité à suivre et évaluer les incidences de ses activités sur la biodiversité et de ses initiatives pour la préserver, dans une démarche d'amélioration continue.

Cela concerne non seulement les stratégies, politiques et actions de préservation de la biodiversité (ex. : SRB⁸, politiques biodiversité des collectivités territoriales, programmes d'action des associations naturalistes...) **mais aussi les plans, programmes et actions sectoriels** (ex. : Schéma régional de gestion sylvicole, projets agricoles départementaux...) **et territoriaux** (ex. : Agendas 21, Contrats de pays, Plans climat énergie territoriaux...). Pour cela, les acteurs pourront notamment s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire régional de la biodiversité.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !

8 / Le suivi-évaluation de la SRB pourra être assuré par l'Observatoire régional de la biodiversité. Le SRCE disposera également d'un dispositif de suivi-évaluation dédié.



Hugues Baudvin,
président de l'EPOB,
mesure l'aile d'une
chouette hulotte.

© David Michélin (Atterre Bourgogne)

ORIENTATION
STRATÉGIQUE **B**

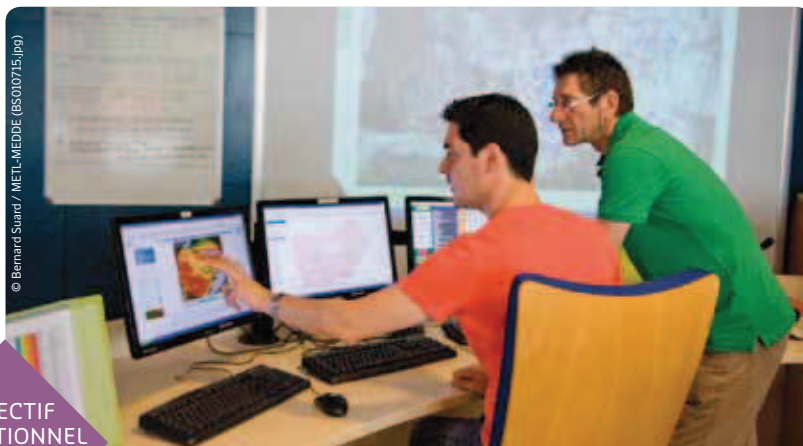
Structurer, développer et partager les connaissances

OBJECTIF 4	Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
OBJECTIF 5	Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
OBJECTIF 6	Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines

Il est essentiel, pour pouvoir mesurer son niveau de responsabilité vis-à-vis du maintien de cette biodiversité et des services qu'elle rend, de disposer de connaissances solides et de bien comprendre comment les décisions publiques et privées influent sur notre patrimoine naturel.

Cette orientation vise à organiser, compléter et valoriser les connaissances sur la biodiversité en Bourgogne, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques socio-économiques. Elle vise notamment à développer les actions déjà existantes et à lancer de manière coordonnée de nouveaux chantiers sur la connaissance, par la mobilisation de l'expertise pluridisciplinaire et multi-acteurs : chercheurs, associations naturalistes, gestionnaires, entreprises, usagers de la nature, organismes développant des sciences participatives...





© Bernard Suard / METL-MEDDE (6500715.jpg)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°4

MUTUALISER, STRUCTURER ET VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

L'objectif est de mutualiser et structurer l'information naturaliste produite pour obtenir une vision globale des connaissances disponibles ou manquantes et faciliter l'analyse.

Il s'agit également de partager et de valoriser ces données pour informer les décideurs, les professionnels et le grand public sur l'état de la biodiversité en région et pour guider ces derniers dans leurs choix, notamment au moment de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de leurs stratégies, politiques et actions.

CONSTATS

Les acteurs institutionnels et associatifs qui contribuent à la collecte des données naturalistes en Bourgogne sont variés : associations naturalistes, établissements publics, organismes socioprofessionnels, associations d'usagers de la nature... Le grand public peut également contribuer à l'amélioration des connaissances naturalistes au travers de dispositifs de sciences participatives (ex. : module e-observations et carnet de terrain de Bourgogne-Nature, Visionature relayé par la LPO Côte-d'Or et SOBA Nature-Nièvre, Vigie Nature relayé par le Muséum – Jardin des sciences de Dijon...). Grâce à ces différents acteurs, les données naturalistes sont nombreuses en Bourgogne. De plus, plusieurs outils de centralisation existent comme la "Base Flora" du CBNBP, la "Bourgogne Base Fauna" développée par la SHNA,

la "Base Espaces gérés-protégés" du CENB ou encore "Géobourgogne", dispositif d'acquisition, de participation et de mutualisation de l'information géographique bourguignonne. Néanmoins, ces outils sont peu connectés entre eux et les données sur la biodiversité régionale qu'ils centralisent restent incomplètes. C'est notamment pourquoi le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), cadre de référence national de bancarisation des données, est en cours de déclinaison en Bourgogne. Il participera à la structuration et à la mise à disposition de ces connaissances. Enfin, les données naturalistes sont souvent brutes : elles nécessitent d'être valorisées, analysées et interprétées pour constituer un réel outil d'aide à la décision.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- le nombre de bases de données régionales compatibles entre elles et avec les bases de données nationales ;
- la mise en place du SINP régional, nombre de structures adhérentes et nombre de données disponibles ;
- les outils de valorisation des connaissances naturalistes mis en œuvre.

Le SINP

Le système d'information sur la nature et les paysages répond aux obligations de mise à disposition d'informations environnementales imposées par la directive INSPIRE (2007) et la Convention d'Aarhus (adoptée en 2002 par la France).

Il constitue un cadre de référence collaboratif sur la production, la gestion et la diffusion des données naturalistes. Il vise à mettre à disposition de tous, une information fiable sur la biodiversité et les paysages.

PISTES D'ACTIONS

UN DIAGNOSTIC DES CONNAISSANCES NATURALISTES

Un diagnostic des connaissances naturalistes en Bourgogne doit permettre de disposer d'un état des lieux et d'une analyse :

- des types de données existantes sur la biodiversité régionale (observations naturalistes réalisées à différentes échelles, travaux intégrant des informations sur la biodiversité comme les études d'impacts, les diagnostics des contrats de rivière...);
- des méthodes de collecte et d'actualisation de ces données ;
- des outils de centralisation de ces données (bases de données) ;
- des besoins et attentes des acteurs concernés.

Ce diagnostic viendra appuyer la création du SINP (piste d'action suivante) et préparer l'acquisition de nouvelles connaissances, notamment en identifiant :

- les données manquantes (sur les taxons, les habitats ou les territoires) ou non répertoriées dans les outils de centralisation existants ;
- les points communs et les différences entre les bases de données existantes ainsi que leurs atouts et faiblesses.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA NATURE ET LES PAYSAGES

La déclinaison du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) à l'échelon régional vise à structurer et organiser les données existantes sur la biodiversité bourguignonne, de manière cohérente avec l'échelon national, et à les mettre à disposition de tous. La mise en place de cet outil collaboratif consiste notamment à intégrer de manière standardisée les données recueillies par les acteurs, coordonner les différentes bases de données régionales et diffuser ces données sur un portail régional.

La mise en œuvre de ce dispositif doit s'articuler avec l'Observatoire régional de la biodiversité en Bourgogne.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



DES OUTILS DE VALORISATION DES CONNAISSANCES

Des outils sont à définir et à mettre en œuvre afin de valoriser les données sur le patrimoine naturel bourguignon, de les partager avec tous les acteurs régionaux et d'aider à la décision.

Cette valorisation pourrait notamment donner lieu à :

- la construction d'indicateurs d'état de la biodiversité, notamment dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire régional de la biodiversité ;
- la production de documents de synthèse et d'analyse aux échelles régionale (ex. : profil environnemental, atlas, guides, listes rouges régionales d'espèces menacées...) et locale (ex : atlas et portraits de la biodiversité communale) ;
- la création d'outils de sensibilisation à destination du grand public ;
- des contributions aux inventaires et aux travaux nationaux.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

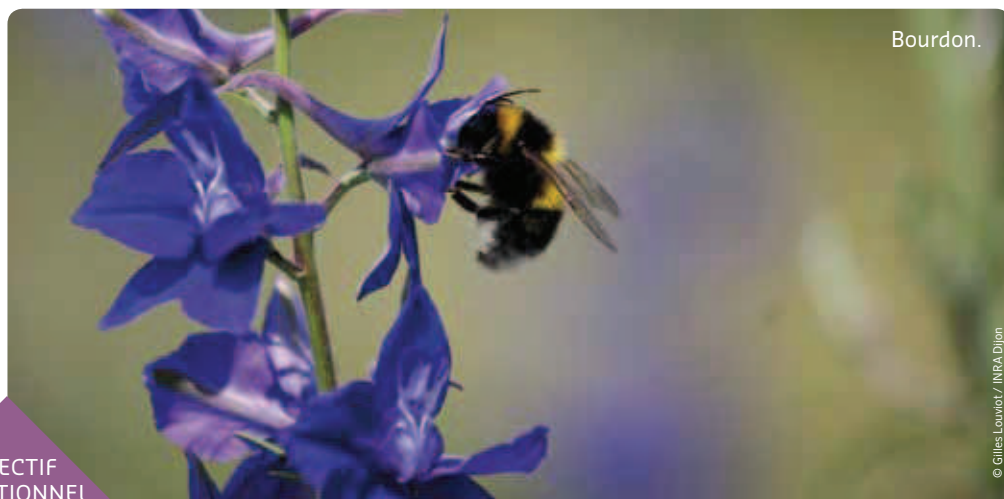
- 3 Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité
- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes
- 20 Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°5

COMPLÉTER LA CONNAISSANCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL BOURGUIGNON

Compléter les connaissances sur la biodiversité régionale, pour aboutir à une vision globale et territorialisée de son état et de son évolution en Bourgogne, consiste à :

- d'une part, poursuivre les suivis existants en veillant à leur mise en cohérence ;
- d'autre part, acquérir, de manière coordonnée, de nouvelles connaissances sur les ressources naturelles, les espèces, les milieux, les services écologiques et les territoires.

Cette amélioration des connaissances concerne l'ensemble des composantes de la biodiversité, remarquable ou ordinaire. Elle doit être réalisée en utilisant des référentiels communs et des outils cohérents.



CONSTATS

En Bourgogne, d'importantes quantités de données sur les espèces et les milieux naturels sont collectées (ex. : inventaires ZNIEFF, suivis scientifiques réalisés par les associations naturalistes...).

Toutefois, les connaissances régionales demeurent incomplètes, notamment les taxons dont l'étude s'avère complexe. Il existe certains domaines où les méthodes d'inventaire ne sont pas encore établies scientifiquement (ex. : typologie des écosystèmes). Par ailleurs, la biodiversité dite "ordinaire" a été, jusqu'à maintenant, relativement peu étudiée.

Ainsi, le capital naturel bourguignon reste insuffisamment connu. Il n'existe pas par exemple d'état des lieux précis des ressources

naturelles régionales, ni de descriptif de la biodiversité à une échelle fine (régions naturelles, agricoles, sylvicoles...). De même, les connaissances acquises à ce jour sur certains taxons (araignées, acariens, mollusques, lichens, invertébrés du sol, coléoptères ou encore champignons...) sont incomplètes. C'est également le cas pour les espèces invasives, les espèces bio-indicatrices⁹ ou pour certains écosystèmes (sol, agro-écosystèmes...) et les services qu'ils fournissent.

Enfin, les outils et protocoles d'inventaire peuvent être hétérogènes, les programmes de suivis insuffisamment articulés entre eux, rendant difficiles la mutualisation, l'analyse et la valorisation des données collectées.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- la production de connaissances nouvelles sur les thèmes collégalement considérés comme prioritaires ;
- l'harmonisation des méthodes et programmes de collecte des données ;
- l'utilisation d'espaces de référence pour la réalisation de plusieurs types de suivis.

⁹ / Espèce dont la présence (ou l'état) renseigne sur certaines caractéristiques écologiques (c'est-à-dire physico-chimiques, microclimatiques, biologiques et fonctionnelles) de l'environnement, ou sur l'incidence de certaines pratiques.

PISTES D'ACTIONS

UN PLAN RÉGIONAL D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Un diagnostic des connaissances naturalistes en Bourgogne doit permettre de disposer d'un état des lieux et d'une analyse :

- des types de données existantes sur la biodiversité régionale (observations naturalistes réalisées à différentes échelles, travaux intégrant des informations sur la biodiversité comme les études d'impacts, les diagnostics des contrats de rivière...);
- des méthodes de collecte et d'actualisation de ces données ;
- des outils de centralisation de ces données (bases de données) ;
- des besoins et attentes des acteurs concernés.

Ce diagnostic viendra appuyer la création du SINP et préparer l'acquisition de nouvelles connaissances, notamment en identifiant :

- les données manquantes (sur les taxons, les habitats ou les territoires) ou non répertoriées dans les outils de centralisation existants ;
- les points communs et les différences entre les bases de données existantes ainsi que leurs atouts et faiblesses.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 10 Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
- 11 Surveiller et contrôler les espèces invasives

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



DES MÉTHODES ET D'OUTILS D'INVENTAIRE STANDARDISÉS

La définition collective de méthodes et d'outils communs d'inventaire est nécessaire à une meilleure homogénéité et comparabilité des données. Ils doivent être utilisables sur l'ensemble du territoire et être adaptés à la variété d'acteurs bourguignons concernés : chercheurs, naturalistes mais également socioprofessionnels, collectivités territoriales et citoyens.

Peuvent par exemple être élaborés et diffusés :

- des méthodes standardisées d'inventaire d'espèces, d'habitats ou d'écosystèmes ;
- des modèles de fiches techniques et de cahiers des charges pour la réalisation d'études, d'inventaires et de diagnostics locaux de la biodiversité à destination des collectivités locales et des acteurs socioprofessionnels ;
- des méthodes et des modèles de carnets d'observation à utiliser dans les sciences participatives.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 20 Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN RÉSEAU RÉGIONAL D'ESPACES DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

Le développement d'un réseau d'espaces de référence pour la réalisation de suivis scientifiques de la biodiversité à différentes échelles (parcelles agricoles ou forestières, parcs et jardins, exploitations, territoires...) doit permettre de disposer de données standardisées et relativement pertinentes pour comprendre l'évolution des différentes composantes de la biodiversité régionale et ses liens avec les activités humaines. Il doit contribuer également au plan régional d'amélioration des connaissances naturalistes (cf. action précédente).

Ces espaces de référence sont à définir de façon concertée, en s'appuyant sur ceux déjà existants, et doivent être représentatifs de la diversité des contextes écologiques et paysagers bourguignons (régions naturelles, agro-écosystèmes, sylvo-écosystèmes, espaces urbanisés...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !



© Laurent Migraux / METI-MEDDE (UM29677/199)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6

DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ ET SUR SES INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITÉS HUMAINES

Le développement de travaux de recherche scientifique sur la biodiversité et sur ses interactions avec l'Homme vise à mieux comprendre :

- les relations et interdépendances entre la biodiversité et les activités humaines présentes en région (agricoles, sylvicoles, industries, tourisme et loisirs, aménagement des infrastructures linéaires de transport...) ;
- les effets des espèces invasives et du changement climatique sur la biodiversité régionale et les activités humaines qui en sont dépendantes.

Ces connaissances sont indispensables pour aider :

- les décideurs à définir des politiques et des stratégies de développement durable intégrant les enjeux de biodiversité ;
- les professionnels à mettre en œuvre des pratiques de gestion permettant de maintenir et restaurer le capital naturel bourguignon.

Cela nécessite de développer la recherche pluridisciplinaire, de mobiliser l'expertise multi-acteurs et de renforcer le lien entre recherche et décision.

CONSTATS

Les activités de recherche sur la biodiversité en Bourgogne impliquent des champs de compétences variés (écologie, agronomie, microbiologie de sols, climatologie, économie, sociologie...). Plusieurs initiatives régionales et locales ont permis de rapprocher entre elles différentes communautés scientifiques et professionnelles (ex. : travail exploratoire sur la biologie des sols mené par l'INRA de Dijon et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire) pour aboutir à la mise en place d'actions de préservation pertinentes. Néanmoins, les travaux actuellement menés sont parfois peu en lien les uns avec les autres

et ne permettent pas de couvrir l'ensemble des problématiques en lien avec la biodiversité régionale.

Il existe, par exemple, un manque de connaissances sur les effets des espèces invasives et du changement climatique sur les espèces ainsi que sur les espaces naturels et cultivés bourguignons.

Aussi, les interactions entre la biodiversité et les activités humaines sont encore peu connues. Or leur compréhension est un préalable à la mise en œuvre de pratiques qui permettent de maintenir et restaurer le patrimoine naturel et d'assurer la fourniture de services écologiques.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les programmes de recherche ;
- les publications scientifiques, de vulgarisation.

Services écologiques

Également appelés "services écosystémiques", les services écologiques sont les biens et services que les Hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être.

Ils comprennent des services d'approvisionnement (nourriture, eau douce, bois de construction...), des services de régulation (régulation du climat, de la qualité de l'eau...) et des services culturels qui procurent des bénéfices récréatifs, esthétiques et spirituels. L'ensemble repose sur des services de support tels que la formation des sols, la photosynthèse ou le cycle de l'eau.

Sources : Rapport de synthèse de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) et Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France (UICN, 2012).

PISTES D'ACTIONS

DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES INTERACTIONS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LES ACTIVITÉS HUMAINES

Dans le cadre du plan régional de recherche sur la biodiversité, des travaux de recherche sont nécessaires pour mieux connaître les relations d'interdépendance entre la biodiversité et les activités humaines. Associant l'ensemble des acteurs concernés, ils devront permettre d'améliorer la connaissance relative :

- à la fonctionnalité des écosystèmes ;
- à la diversité et à l'importance des biens et services rendus par la biodiversité aux Bourguignons ;
- aux incidences des activités humaines sur la biodiversité en Bourgogne, notamment sur la fonctionnalité des écosystèmes, leur résilience¹⁰ et les services écologiques qu'ils fournissent ;
- aux pratiques innovantes déjà mises en œuvre ou à développer pour mieux valoriser les fonctions de la biodiversité régionale.

Ces travaux de recherche pourront notamment trouver des applications dans la gestion de l'espace urbanisé, l'aménagement du territoire (notamment les infrastructures linéaires de transport), les productions agricole et sylvicole, les industries, le tourisme, les loisirs de pleine nature... Ils constituent un préalable à la prise en compte de la biodiversité et des services qu'elle fournit dans ces activités humaines.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN PLAN RÉGIONAL DE RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

La définition d'un plan régional de recherche sur la biodiversité vise à fournir un cadre commun aux travaux de recherche, identifiant des priorités, suscitant l'innovation et encourageant la conduite de projets scientifiques, d'études et d'expertises utiles aux acteurs de la société, notamment sur :

- les relations d'interdépendance entre la biodiversité et les activités humaines ;
- les effets du changement climatique et des espèces invasives sur la biodiversité et les conséquences pour les activités humaines.

Il doit associer les organismes scientifiques (notamment ceux présents en Bourgogne) et les acteurs de la société, tels que les sociétés savantes, les associations naturalistes régionales ou locales, les acteurs socioprofessionnels et plus globalement tous les types d'usagers de la biodiversité. Il est important de veiller à son articulation avec les autres plans de recherche sectoriels (ex. : agriculture, forêt, éducation...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES EFFETS DES ESPÈCES INVASIVES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des travaux de recherche sont à mener sur les effets des espèces invasives et du changement climatique vis-à-vis des espèces et des habitats régionaux, ainsi que des activités humaines bourguignonnes qui en sont dépendantes. Ils doivent s'inscrire dans le cadre du plan régional de recherche sur la biodiversité.

Ces connaissances sont nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter, ainsi que pour lutter contre les espèces invasives en Bourgogne.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 10 Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
- 11 Surveiller et contrôler les espèces invasives

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



10 / La résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante. La dégradation d'un écosystème réduit sa résilience.

Commune
de Solutré-Pouilly.ORIENTATION
STRATÉGIQUE **C**

Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux

OBJECTIF 7	Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
OBJECTIF 8	Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
OBJECTIF 9	Construire la Trame verte et bleue régionale
OBJECTIF 10	Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
OBJECTIF 11	Surveiller et contrôler les espèces invasives

Une biodiversité riche et résiliente suppose que les milieux naturels soient fonctionnels et interconnectés.

Cette orientation vise à préserver toutes les composantes de la biodiversité (gènes, espèces, écosystèmes et processus écologiques), qu'elle soit remarquable ou ordinaire, sauvage ou domestique. Elle cherche en particulier à maintenir la diversité des espèces au sein des milieux naturels et anthropisés, et à garantir leur fonctionnalité écologique¹¹. Elle vise notamment à renforcer la résilience de la biodiversité face aux changements globaux et locaux et à assurer la pérennité des services écologiques fournis par les écosystèmes, indispensables aux activités et au bien-être des Bourguignons.

11 / On entend par fonctionnalité écologique la capacité d'un écosystème à assurer ses cycles biologiques (reproduction, repos, nourriture, déplacement...) et à fournir les services écologiques indispensables aux populations humaines (pollinisation, épuration naturelle des eaux, source de nourriture...).



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°7

Busard cendré.

PRÉSERVER LES ESPÈCES, LEURS POPULATIONS ET LEUR DIVERSITÉ

L'objectif est de préserver la diversité des espèces présentes en Bourgogne (distribution et effectifs suffisants) et, si nécessaire, de restaurer leurs populations au sein de zones de quiétude pour qu'elles soient viables dans le temps et l'espace¹², en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Il s'agit aussi de préserver la diversité génétique des populations d'espèces¹³, garante de leur potentiel évolutif, et donc de leur capacité d'adaptation face aux changements de conditions de milieu (ex. : pollutions, changement climatique, installation d'espèces invasives...).

Il concerne donc à la fois les espèces sauvages, qu'elles soient remarquables (patrimoniales, rares et/ou menacées) ou "communes", ainsi que les espèces domestiquées et cultivées, en particulier les variétés et races anciennes.

CONSTATS

Le territoire régional accueille plus du tiers des espèces végétales et animales sauvages présentes en France métropolitaine. Certaines d'entre elles sont particulièrement rares et remarquables. D'autres, plus communes et présentes dans les espaces de nature dite "ordinaire", ont un rôle fondamental dans la fonctionnalité écologique des milieux et peuvent apporter de nombreux biens et services à l'Homme.

La Bourgogne a donc une responsabilité particulière concernant la préservation de son patrimoine naturel. Or, des travaux d'inventaires ciblés sur certains groupes taxonomiques permettent de mettre en évidence un recul de la biodiversité dans les territoires bourguignons. Ce phénomène concerne non seulement les milieux remarquables, mais aussi ceux dits "ordinaires" où les populations d'espèces sauvages ont, globalement ou localement, fortement régressé en lien avec leurs habitats (ex. : alouette des champs, abeilles sauvages, chrysanthème des moissons...). Il en va de même pour les espèces dites "domestiques" ou "cultivées", dont certaines races ou variétés

voient leur population et leur diversité génétique s'appauvrir (ex. : variétés anciennes de blés, d'arbres fruitiers...).

Il existe, depuis plusieurs années, des dispositifs de préservation des espèces, qu'ils soient réglementaires (ex. : arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, schémas de gestion cynégétique élaborés par les fédérations départementales des chasseurs...) ou volontaires (ex. : dispositif "SOS Oiseaux" organisé par l'EPOB, plans régionaux d'action comme celui sur les libellules coordonné par la SHNA...). Toutefois, malgré ces efforts, la perte de biodiversité se poursuit.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- la diversité et l'état de conservation des espèces (en Bourgogne, selon les territoires, par grands types d'habitats...), en particulier celles identifiées comme prioritaires ;
- la diversité et l'état de conservation des races et variétés, en particulier patrimoniales.

12 / Les actions de préservation des habitats et milieux (naturels et semi-naturels), déterminantes dans le maintien et la restauration des populations d'espèces, sont développées dans l'objectif n°8.

13 / La conservation du patrimoine génétique de la flore sauvage et cultivée peut être réalisée dans le milieu naturel ou semi-naturel (in situ) et, dans certains cas, en dehors (ex-situ).

LA LISTE ROUGE RÉGIONALE DES ESPÈCES MENACÉES

La publication d'une liste rouge des espèces végétales et animales menacées au niveau régional permettra de mieux préserver ces dernières, notamment en :

- caractérisant le risque de disparition des espèces sauvages et en offrant un cadre de référence pour surveiller l'évolution de leur situation ;
- fournissant des bases scientifiques pour orienter les politiques publiques et en identifiant les priorités de conservation ;
- communiquant et en sensibilisant sur la situation des espèces présentes en Bourgogne, sur l'importance des menaces qui pèsent sur elles et sur l'urgence d'agir, par exemple via l'Observatoire régional de la biodiversité.

Cet outil de valorisation des connaissances et d'aide à la décision est à construire sur la base de la méthodologie¹⁴ de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et des travaux régionaux déjà en cours.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 3 Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



14 / Le guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN et démarche d'élaboration : www.uicn.fr/IMG/pdf/Guide_pratique_Listes_rouges_regionales_especes_menacees.pdf

DES ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES RENFORCÉES

Des actions coordonnées sont à mettre en place pour mieux préserver les populations naturelles présentes en Bourgogne, qu'elles soient remarquables ou communes (ex : espèces inscrites sur les listes rouges, plantes messicoles, insectes pollinisateurs, gibier et espèces pêchées non lâchés...). Elles peuvent concerner :

- la définition collégiale (arbitrée par le CSRPN) d'espèces cibles, à préserver de façon prioritaire, selon un ensemble de critères (ex : degré de protection, de menace, de rareté, possibilités de restauration...);
- le recensement et l'analyse des causes de leur déclin et des actions déjà mises en œuvre sur le territoire ;
- le renforcement des mesures existantes jugées efficaces (ex : nouveaux plans régionaux d'actions, généralisation de l'utilisation d'espèces mellifères favorisant les insectes butineurs...) et le développement de nouvelles actions de gestion et de restauration, réalistes et durables, pour les espèces et groupes d'espèces prioritaires ;
- une meilleure communication sur la présence d'espèces protégées, rares ou menacées auprès des propriétaires, des usagers et du grand public (ex : via les actes notariés, la mise à disposition de données...) afin de les impliquer dans la préservation de ces espèces.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN PLAN RÉGIONAL DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DOMESTIQUE ET CULTIVÉE

La construction d'un plan d'action impliquant l'ensemble des parties prenantes favorisera la cohérence et l'efficacité de l'action en faveur de la biodiversité domestique et cultivée en Bourgogne. Elle pourra être l'occasion de :

- réaliser un état des lieux des races et des variétés menacées présentes en Bourgogne (liste, état de conservation, localisation...) et des dispositifs et actions existantes ;
- établir de façon concertée des priorités d'action par races et variétés ;
- Définir des actions à mettre en œuvre (ex : création d'un centre régional de conservation pour les races et variétés originaires de la Bourgogne, mise en place d'appels à projets thématiques...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS À DÉVELOPPER...

À VOUS DE JOUER !



Paysage de bocage nivernais.

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°8

MAINTENIR ET RESTAURER LES MILIEUX ET LEUR FONCTIONNALITÉ

Maintenir et restaurer la naturalité¹⁵ et la fonctionnalité¹⁶ des milieux remarquables et ordinaires, et plus globalement des écosystèmes bourguignons est nécessaire pour assurer la pérennité de ce bien commun.

Cela participe à la préservation des espèces via la sauvegarde de leurs habitats (cf. objectif n°7) et permet de garantir, à l'échelle des territoires locaux, la production de services écologiques indispensables aux activités et au bien-être des Bourguignons (ex. : fertilité des sols, qualité de la ressource en eau, patrimoine paysager...).

La compensation écologique

Lors de l'élaboration d'un projet d'infrastructures ou d'aménagement industriel, le maître d'ouvrage doit :

- en premier lieu, éviter les impacts sur la biodiversité ;
- puis, réduire les impacts qui n'ont pas pu être évités ;
- et le cas échéant, compenser les impacts résiduels.

La compensation est donc un mécanisme qui intervient en dernier recours et qui vise à minima la non-perte nette de biodiversité.

Les lignes directrices de la mise en œuvre de la doctrine "Éviter, Réduire, Compenser" (ERC), publiées en 2013 par le ministère de l'Ecologie, transcrivent dans les pratiques les obligations découlant des textes législatifs et réglementaires sur l'ERC. Elles précisent de manière pragmatique les principes qui guident cette séquence ainsi que les méthodes mobilisables pour la mettre en œuvre. Le document décline la doctrine en 27 fiches, allant du prérequis "faire de l'évitement une mesure prioritaire" à la mise en œuvre, le suivi et le contrôle. (MEDDE/CGDD/DEB, 2013. Lignes directrices nationales sur la séquence *Éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels*).

Selon l'UICN France, la compensation doit correspondre à des actions de terrain, au plus près des sites impactés et proportionnées aux atteintes causées par le projet, avec une obligation de résultats (UICN France, 2011. La compensation écologique).

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels remarquables au titre des directives "Habitats" et "Oiseaux". Ce dispositif permet, pour chaque site, de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au travers d'un document d'objectifs (diagnostic, objectifs et mesures de gestion) élaboré de façon concertée, et d'outils de gestion conventionnelle (chartes, contrats, mesures agro-environnementales...). En Bourgogne, le réseau Natura 2000 englobe 64 sites qui couvrent une surface totale de près de 400 000 ha soit plus de 12 % du territoire régional. Il permet de préserver 156 espèces animales (ex. : sonneur à ventre jaune) et 9 espèces végétales (ex. : sabot de Vénus) d'intérêt communautaire. Dans ces espaces, les projets d'aménagement doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence.

CONSTATS

La nature est soumise à diverses pressions (changement climatique, artificialisation des sols, pollutions...) générées par les activités humaines. Ces pressions peuvent entraîner une évolution pouvant être jugée comme une régression et une dégradation de certains milieux (remarquables comme "ordinaires"), une banalisation des paysages, et surtout l'altération des écosystèmes et des services qu'ils fournissent.

Une large gamme d'outils de préservation et de gestion des milieux est déjà mise en œuvre en Bourgogne : dispositifs réglementaires, maîtrise foncière, outils de gestion conventionnelle... Ceux-ci concernent les espaces remarquables (ex. : réserves naturelles nationales et régionales, espaces naturels sensibles des départements, réserves biologiques gérées par l'ONF, Natura 2000...) comme les plus "ordinaires" (ex : appels à projets "bocages" du conseil régional, contrats "globaux" ou "territoriaux" des agences de l'eau...).

Toutefois, il existe de réelles difficultés dans la mise en œuvre d'une gestion durable

permettant de maintenir efficacement la diversité et la fonctionnalité écologique des milieux naturels et semi-naturels bourguignons. Elles sont liées à l'absence de prise en compte, dans la conduite des activités humaines, du lien entre le bon état écologique des milieux et les biens et services qu'ils fournissent. Elles sont également dues à un manque d'échanges entre les différents acteurs et à une certaine méconnaissance des outils et dispositifs existants.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- l'état de conservation des milieux, en particulier de leur fonctionnalité ;
- les services écologiques fournis par la biodiversité régionale.

15 / Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel

16 / L'identification et la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue, participant à la bonne fonctionnalité des milieux, sont développées dans l'objectif n°9.

PISTES D'ACTIONS

DES MESURES DE MAINTIEN ET DE RESTAURATION DES SERVICES ÉCOLOGIQUES

Une nouvelle approche de la biodiversité est à mettre en œuvre au sein des activités humaines pour permettre aux écosystèmes, d'une part d'être résilients, et donc de pouvoir évoluer, et d'autre part de continuer à fournir des biens et services écologiques marchands ou non marchands aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

Elle consiste à chercher à préserver la qualité et la fonctionnalité écologique des milieux naturels et semi-naturels, lors de la conception et de la mise en œuvre :

- des projets de développement ou d'aménagement du territoire (ex. : mesures de préservation du bocage, renaturation de cours d'eau...);
- des modes d'exploitation des ressources naturelles et de gestion des milieux (naturels, agricoles, forestiers, urbains...), notamment dans les zones sensibles (ex. : têtes de bassin versant, habitats d'espèces menacées...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN RÉSEAU DE SITES REMARQUABLES BOURGUIGNONS RENFORCÉ

Le renforcement de la mise en réseau et de la préservation des milieux naturels remarquables (patrimoniaux, rares et/ou menacés) présents en Bourgogne est nécessaire afin d'assurer leur maintien et leur bonne fonctionnalité. Cela inclut :

- la poursuite et l'amplification des actions de sauvegarde et de restauration des milieux et des habitats déjà mises en œuvre sur certains espaces. Ces actions peuvent consister à laisser la libre évolution des milieux afin de permettre l'expression de processus écologiques spontanés conduisant au rétablissement d'une plus grande naturalité ;
- le développement de nouveaux projets (ex : création du Parc naturel national des forêts de Champagne et Bourgogne, de nouvelles réserves naturelles régionales, restauration de nouvelles frayères...), venant compléter de façon cohérente le réseau existant de sites remarquables, protégés ou non ;
- une meilleure communication sur les espaces remarquables, les services qu'ils fournissent et les dispositifs de préservation auprès des propriétaires, des usagers et du grand public, afin d'améliorer leur lisibilité et leur appropriation (ex. : mise à disposition et diffusion d'éléments cartographiques sur ces espaces, de la réglementation associée, de recommandations de gestion, via des plaquettes d'information, les actes notariés...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UNE AMÉLIORATION DE LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

L'amélioration des mécanismes de compensation écologique en Bourgogne permettra d'aboutir à des actions plus efficaces de restauration du capital naturel régional.

Pour s'assurer de l'efficacité et de la cohérence des mesures compensatoires et de leur mise en œuvre sur le territoire impacté, il s'agit notamment de :

- définir, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (maîtres d'ouvrages, prestataires, administrations...), des éléments de cadrage régionaux sur leur mise en œuvre ;
- mieux faire connaître le mécanisme de compensation et d'accompagner les maîtres d'ouvrages (responsables de la définition des mesures compensatoires, de leur mise en œuvre et de leur efficacité) ;
- mettre en place un suivi de la réalisation effective des mesures compensatoires.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !



Communauté de communes du Pays Châtillonnais – Franck Léchêne

La Seine en Pays châtillonnais.

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°9

CONSTRUIRE LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

La construction de la Trame verte et bleue en Bourgogne vise à reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire régional. Elle doit contribuer à maintenir et restaurer :

- les populations d'espèces animales et végétales, en leur permettant de se déplacer pour pouvoir accomplir leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et favoriser ainsi leur capacité d'adaptation aux changements de conditions de milieu ;
- la fonctionnalité des écosystèmes et les services écologiques qu'ils fournissent, en préservant et en restaurant les grands espaces de biodiversité (réservoirs) et leur connectivité (corridors).

CONSTATS

Le développement des activités humaines lié à l'évolution technologique au cours des dernières décennies a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport, l'extension des zones urbanisées et la simplification des paysages ruraux (ex. : régression des haies, des bosquets, des mares...). La fragmentation de l'espace et les nouvelles pratiques de gestion qui l'ont accompagné ont progressivement formé un réseau d'obstacles, physiques ou chimiques, aux déplacements des espèces.

En Bourgogne, des initiatives ponctuelles ont été prises pour limiter les incidences de ces obstacles (ex. : passages à faune mis en place par Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, aides à la plantation de haies et à la reconstitution

des réseaux bocagers du conseil régional...). Pour améliorer l'efficacité et la cohérence des actions, l'État et la Région ont lancé en 2009 la réalisation d'un état des lieux des continuités écologiques régionales, c'est-à-dire des espaces favorables à la vie et au déplacement des espèces animales et végétales. L'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), démarrée en 2012, s'appuie sur cette étude et vise à orienter les actions à mettre en œuvre pour préserver et restaurer la Trame verte et bleue bourguignonne.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur le dispositif de suivi-évaluation défini dans le cadre du SRCE.

La Trame verte et bleue et les SRCE

Le projet de Trame verte (milieux naturels terrestres) et bleue (réseau aquatique et zones humides) a été initié par les lois dites Grenelle. Il vise à maintenir un réseau écologique fonctionnel sur les territoires, permettant la migration et la dispersion des espèces. Il définit :

- des réservoirs de biodiversité (territoires riches en biodiversité où les espèces peuvent effectuer leur cycle de vie) ;
- des corridors écologiques (territoires de circulation préférentielle des espèces) qui relient les réservoirs entre eux.

La Trame verte et bleue nationale s'appuie sur les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), élaborés dans les 22 régions de France métropolitaine. Ceux-ci doivent être pris en compte dans les documents de planification et projets de l'État et des collectivités territoriales (articles L.371-1 et suivants du Code de l'environnement).

Pour plus d'informations sur le SRCE en Bourgogne, consulter le site internet : www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

PISTES D' ACTIONS

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

L'élaboration et la mise en œuvre du SRCE permettront de doter la Bourgogne d'un document de référence pour le porter à connaissance des continuités écologiques régionales à prendre en compte dans les documents de planification, les projets et infrastructures linéaires portés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements (ex : SCoT, SAGE...). Cet outil d'aménagement durable du territoire constitue également un cadre pour la mise en œuvre d'actions volontaires (ex : mesures de restauration des mares, plan de gestion durable des haies...).

Conformément à la réglementation, ce schéma est élaboré conjointement par la DREAL et le conseil régional de Bourgogne, sur la base d'un large processus de concertation avec les acteurs et usagers du territoire bourguignon. Il se compose de plusieurs volets¹⁷ dont :

- un diagnostic et la présentation des enjeux en matière de continuités écologiques en Bourgogne ;
- une présentation des éléments de la trame verte et bleue en région et de la méthode d'identification de ces éléments ;
- un atlas cartographique au 1/100 000^e de la trame verte et bleue régionale, décomposée en cinq sous-trames (forêts, prairies et bocage, pelouses sèches, plans d'eau et zones humides, cours d'eau et milieux humides associés) ;
- un plan d'action stratégique, présentant les actions souhaitables à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques en Bourgogne, les outils mobilisables pour cela et les efforts de connaissance à mener ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation accompagné d'indicateurs, qui permettra notamment de réaliser un bilan après six ans de mise en œuvre, aboutissant au maintien ou à la révision du SRCE.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 10 Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

L'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du SRCE bourguignon vise à :

- faciliter sa prise en compte dans les documents de planification et des projets d'aménagements portés par les collectivités territoriales et leurs groupements (ex. : création d'un guide technique régional destiné à faciliter la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les projets d'aménagements ; conseils aux collectivités pour la rédaction de cahiers des charges, à destination des bureaux d'études, pour une analyse plus fine de leur territoire dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLU – localisation des corridors, priorisation des secteurs à aménager... –) ;
- favoriser les initiatives locales pour maintenir ou remettre en état les continuités écologiques (ex. : mise en place d'outils intercommunaux de type "contrats de corridors" pour reconstituer des corridors écologiques ; création d'appels à projets dédiés ; aménagement de zones d'activités respectant les continuités écologiques).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



17 / Voir article L. 371 – 3 du Code de l'environnement

À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...



Pommard
et ses coteaux.



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°10

ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE PATRIMOINE NATUREL

L'anticipation des effets du changement climatique sur le patrimoine naturel en Bourgogne signifie notamment de :

- mieux connaître les effets réels du changement climatique sur la biodiversité bourguignonne remarquable et "ordinaire", sur les services qu'elle rend et, in fine, sur les territoires et les activités qui y sont ancrées (vulnérabilités) ;
- identifier les outils et pratiques de gestion favorisant l'adaptation des espèces et la résilience des milieux naturels et semi-naturels ;
- faire de la biodiversité un moyen d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les activités humaines (ex. : trame verte et bleue).

CONSTATS

Des travaux du Centre de recherches de climatologie montrent qu'en Bourgogne, le changement climatique est en cours : la température moyenne annuelle est aujourd'hui supérieure de 1°C à celles des années 1960-70 et les projections indiquent que cette tendance devrait se confirmer à l'avenir. Les températures régionales devraient continuer d'augmenter, et la pluviométrie se maintenir, voire augmenter, en saison froide et diminuer en saison chaude. Ces changements de conditions climatiques engendrent d'ores et déjà des impacts sur les espèces : modification des aires de distribution géographique, des tailles de populations, des périodes de reproduction ou de migration... (ex. : le Liparis de Loesel et le Dryopteris à crêtes, deux espèces adaptées à des climats plutôt froids ont déjà disparu de la région). Ils modifient également les écosystèmes et altèrent, directement ou indirectement, les services écologiques rendus par ces derniers, avec des incidences sur les activités humaines (ex. : modification du potentiel de production des plantes cultivées due au stress hydrique en période estivale, invasions biologiques et développement de nouvelles maladies, apparition d'îlots de chaleur en ville, inondations à répétition en période hivernale...). Or, si la biodiversité subit les effets du changement climatique, elle peut

constituer en parallèle un levier d'atténuation de ce changement et peut également représenter un important moyen d'adaptation, notamment à travers les nombreux services de régulation qu'elle fournit.

Pour faire face au changement climatique, un premier état des lieux de ses effets potentiels et des pistes d'adaptation a été réalisé en Bourgogne en 2012 par Alterre Bourgogne et l'ADEME, et a donné lieu à l'élaboration d'une boîte à outils¹⁸. En parallèle, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) 2012-2017 identifie des leviers d'actions en matière d'adaptation. Dans le même temps, plusieurs projets de recherche ont été lancés (ex. : projet de recherche et développement sur la réponse du douglas aux aléas climatiques associant l'INRA et le CRPF de Bourgogne, HYCARRE¹⁹ coordonné par Alterre Bourgogne...). Plus récemment, l'Observatoire régional climat énergie, coordonné par Alterre Bourgogne, a élargi ses missions à la collecte, au traitement et à l'analyse des impacts du changement climatique. Si diverses initiatives bourguignonnes pour lutter contre le changement climatique voient le jour, de nombreuses incertitudes persistent, notamment sur la capacité d'adaptation des espèces et sur les impacts du changement climatique sur la fonctionnalité des écosystèmes. Face à ces incertitudes, les mesures favorisant la résilience

des espèces et des milieux, comme la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, contribueront à atténuer les effets du changement climatique et à favoriser l'adaptation des territoires.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les actions de veille sur les effets du changement climatique sur la biodiversité remarquable comme "ordinaire" et aux acteurs impliqués ;
- les mesures favorisant la résilience des écosystèmes et des espèces ;
- le recours à la biodiversité dans les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

18 / Une boîte à outils pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique www.alterre-bourgogne.org, rubrique Ressources > Boîtes à outils.

19 / Le projet de recherche HYCCARE (HYdrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau) porte sur la construction de connaissances autour de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau à une échelle fine de territoire et sur l'émergence des politiques de gestion de la ressource.

PISTES D' ACTIONS

DES MESURES POUR LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

La définition de mesures de préservation ou de restauration des potentialités écologiques des territoires vise à favoriser l'adaptation de la biodiversité aux modifications climatiques tout en assurant la durabilité de ses usages.

Il s'agit pour les acteurs bourguignons (gestionnaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs...) de définir, de tester dans des zones "témoins" et de mettre en œuvre des pratiques et des modes de gestion durables du patrimoine naturel en vue de :

- favoriser la variété, la qualité et la fonctionnalité des milieux naturels et semi-naturels (ex : sites du CENB, sites de la fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage, réserves naturelles...);
- sauvegarder des populations viables du plus grand nombre d'espèces (ex : plans régionaux de restauration des espèces);
- assurer la continuité des services rendus par les écosystèmes face au changement climatique (ex : plantation de haies bocagères, restauration de mares et de ripisylves...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 9 Construire la Trame verte et bleue
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE VEILLE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ

Le développement d'un dispositif régional de surveillance permettra de mieux connaître et prévoir les effets du changement climatique sur la biodiversité (sauvage et domestique), en particulier sur la biologie, le comportement et la répartition des espèces, ainsi que sur la fonctionnalité écologique des écosystèmes.

Il mobilisera le secteur de la recherche et les acteurs de terrain, en lien avec l'ORB, l'Observatoire régional climat énergie, les réseaux d'acteurs et les démarches déjà engagées.

Il pourra notamment s'appuyer sur la mesure de différents paramètres ou indicateurs (ex : suivi des rendements, des relations proies-prédateurs...) basés sur le suivi, à l'échelle de stations caractéristiques des différents types d'écosystèmes, du micro-climat, d'espèces sauvages et domestiques "de référence" (ex : bio-indicatrices, particulièrement suivies, sensibles au climat, à faible capacité de dispersion...)... Les espaces protégés existants ou les sites qui ont fait l'objet de suivis communautaires de bonne qualité pourront notamment être utilisés comme des laboratoires d'étude.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



LE RECOURS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ATTÉNUATION ET L'ADAPTATION

Le développement et le déploiement de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique reposant sur les services rendus par les milieux naturels permettront de favoriser et de valoriser la biodiversité au sein des projets de développement et d'aménagement du territoire (ex : Plans climat énergie territoriaux, Agendas 21...) ainsi qu'au sein des activités socio-économiques.

Les solutions basées sur la nature (cf. Le Programme de l'UICN 2013-2016²⁰) sont en effet multiples et concernent tous les secteurs, comme l'illustrent ces quelques exemples :

- préservation des forêts et prairies permanentes permettant de stocker du carbone ;
- développement d'espaces de nature en ville limitant les îlots de chaleurs urbains ;
- maintien et restauration de prairies humides fournissant du foin en période de sécheresse estivale ;
- conservation de la diversité génétique des espèces domestiques et cultivées (variétés, cépages, races...) constituant un réservoir de potentielles solutions d'adaptation ;
- préservation des zones humides qui, grâce à leur capacité de rétention en eau, permettent de limiter les phénomènes d'inondation ;
- diversification des peuplements forestiers les rendant plus résilients aux aléas climatiques et sanitaires...

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

20 / Le Programme de l'UICN 2013-2016. Adopté par le Congrès mondial de la nature de l'UICN, septembre 2012, p18-22 et téléchargeable ici : https://cmsdata.iucn.org/downloads/uicn_programme_2013_2016_fre.pdf



© C672 (Julien Boullier)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°11

Faucardage
de jussie.

SURVEILLER ET CONTRÔLER LES ESPÈCES INVASIVES

Il s'agit de développer en Bourgogne des dispositifs de prévention et de lutte contre l'installation et la propagation des espèces invasives qui entraînent ou amplifient des déséquilibres écologiques, impactant notamment les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent, et les activités humaines.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- du nombre et de l'abondance des espèces invasives présentes sur le territoire et jugées préoccupantes ;
- du budget dédié à la formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes, et au contrôle de leur dissémination ;
- du nombre de plans de lutte mis en œuvre, du nombre de documents de sensibilisation...
- des dommages écologiques, économiques et sanitaires qu'elles engendrent.

CONSTATS

Les espèces invasives sont une des cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire. Elles modifient les écosystèmes, concurrencent les espèces indigènes, sont porteuses de maladies... Elles peuvent également engendrer des dommages économiques (ex. : colonisation des cultures de tournesol par l'ambrosie, hausse substantielle des coûts d'entretien des digues endommagées par le ragondin...) et sanitaires (ex. : allergies dues à l'ambrosie à feuilles d'armoise, leptospirose transmise par le ragondin...) importants. En Bourgogne, il s'agit d'une préoccupation croissante : une quarantaine d'espèces animales et végétales invasives sur les 150 présentes sur le territoire sont jugées problématiques. Par exemple, le frelon asiatique, qui commence

à s'installer dans la région, pourrait poser problème à l'avenir, car il décime les abeilles domestiques, menaçant par la même occasion la filière apicole.

De plus, une fois l'espèce installée, la lutte s'avère complexe car très difficile et coûteuse. C'est par exemple le cas de la renouée du Japon aujourd'hui présente dans toute la Bourgogne : elle se multiplie facilement et la densité de son feuillage empêche le développement d'autres espèces.

Si des initiatives collaboratives existent déjà en Bourgogne (ex. : partenariat entre l'INRA, le département de la Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture pour freiner la propagation de l'ambrosie à feuilles d'armoise), la prévention et la lutte contre les espèces invasives manquent encore de coordination au niveau régional.

Espèces invasives

Une espèce invasive, aussi appelée "espèce exotique envahissante", est une espèce (animale ou végétale) introduite par l'Homme, volontairement ou fortuitement, et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Source : <http://inpn.mnhn.fr/informations/glossaire/liste/e>

PISTES D' ACTIONS

UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION

Un dispositif de surveillance et de prévention des invasions biologiques est à déployer en Bourgogne dans le but d'empêcher l'apparition et le développement de nouvelles espèces invasives sur le territoire régional.

Il devra permettre de détecter aussi rapidement que possible tout spécimen exotique introduit dans le milieu naturel, de diagnostiquer son caractère envahissant ou non, et de prendre les décisions qu'il convient en matière de lutte.

Il pourra notamment reposer sur les démarches existantes, sur un lien étroit avec les régions limitrophes et sur une surveillance accentuée des sites prioritaires incluant les milieux les plus favorables aux invasions biologiques (ex. : cours d'eau, bords de route, zones urbaines...) et les milieux naturels remarquables de la région.

Sa mise en œuvre, en lien avec l'ORB et les réseaux d'acteurs, dépendra fortement de la sensibilisation, la formation (ex. : reconnaissance des espèces susceptibles de s'installer, protocole à suivre en cas d'apparition...) et la mobilisation des acteurs locaux et régionaux.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer les réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UN PROGRAMME RÉGIONAL DE LUTTE

La mise en place, au niveau régional, d'un programme partenarial de lutte contre les espèces invasives permettra :

- de déterminer les espèces invasives et les territoires sur lesquelles cibler les efforts (ex. : espèces venant de s'implanter, milieux particulièrement sensibles et susceptibles d'être colonisés...) ;
- d'identifier les facteurs de propagation de ces espèces et les mécanismes efficaces de lutte ;
- de coordonner la mise en œuvre des actions existantes et à mener.

Ce dispositif pourra se traduire par la mise en œuvre et le suivi de plans de lutte contre les espèces invasives, terrestres et aquatiques, afin de prévenir leur extension et réduire leurs impacts négatifs. Il pourra s'appuyer sur les travaux de recherche sur les espèces invasives, les plans nationaux de lutte existants ainsi que sur les actions de sensibilisation et de formation des professionnels (ex. : animaleries, pépinières, entreprises de travaux publics).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !

Assurer un usage durable du capital naturel

OBJECTIF 12	Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de la biodiversité
OBJECTIF 13	Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
OBJECTIF 14	Mettre la biodiversité au cœur des systèmes de production sylvicole
OBJECTIF 15	Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles
OBJECTIF 16	Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution
OBJECTIF 17	Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature

Les activités économiques ont un impact important sur la biodiversité. Elles sont dépendantes de nombreux services écologiques qui peuvent être le support direct de leurs activités. Dès lors, la biodiversité constitue un capital naturel essentiel à la production durable de richesses et donc à la création de revenu.

Cette orientation vise à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans l'ensemble des activités humaines présentes en Bourgogne, afin qu'elle y soit non seulement préservée mais aussi valorisée, notamment au travers des services écologiques qu'elle offre. Cette orientation encourage ainsi les mutations sociétales et économiques permettant de favoriser les interactions positives entre les activités humaines et la biodiversité, et de "faire équipe" avec la nature.

Bords de Loire
à Nevers.
**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°12**

AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET GÉRER L'ESPACE URBANISÉ EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

L'objectif est de réduire voire d'éviter le phénomène d'artificialisation des territoires bourguignons, ainsi que de mieux prendre en compte et valoriser la biodiversité locale dans les documents de planification et dans les projets d'ouvrages d'art, de gestion et de traitement de l'eau, de construction de bâtiments, d'aménagements paysagers... Il s'agit également de développer des pratiques de gestion écologique des espaces artificialisés présents le long des infrastructures linéaires et associés au bâti.

CONSTATS

La Bourgogne est une région à dominante rurale mais où les villes s'étendent : entre 1999 et 2008, l'espace urbain s'est accru de 30 %. Du fait de sa situation géographique, la région est aussi un territoire de passage important avec de nombreux réseaux routiers, ferrés et fluviaux. Dans ce contexte, l'artificialisation des sols bourguignons a fortement progressé au détriment des espaces agricoles et naturels, et provoque des ruptures dans les continuités écologiques.

Les documents d'urbanisme et de planification comme les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent contribuer à limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et à protéger certains éléments de biodiversité²¹ dont les continuités écologiques. Toutefois, ces dispositions sont encore peu utilisées. Des dispositifs de maîtrise foncière permettent également de préserver certains espaces naturels de l'artificialisation (ex. : politiques des espaces naturels sensibles mises en œuvre par les départements, sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne).

Enfin, les espaces verts associés aux infrastructures de transport (aire de stationnement, accotement...) ou présents dans les villes et les villages (parcs, jardins publics ou privés, cimetières...) bénéficient de plus en plus souvent de modes de gestion différenciée²². Ainsi, les espaces construits peuvent être conçus et entretenus de manière à favoriser la biodiversité locale. Cette approche est néanmoins encore peu répandue.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- l'évolution de l'étalement urbain et de l'artificialisation du territoire régional ;
- la couverture du territoire par des documents d'urbanisme et de planification incluant des enjeux biodiversité ;
- l'analyse des pratiques de gestion des espaces verts.

L'artificialisation

On entend par surface artificialisée toute surface (bâtie, revêtue ou non) retirée de son état naturel, forestier ou agricole.

Les espaces artificialisés recouvrent ainsi les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Sources : INSEE et www.developpement-durable.gouv.fr/Quelques-definitions.html

21 / Article L123-1 du Code de l'urbanisme.

22 / Mode de gestion qui consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage, et donc à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité ni la même nature de soins.

PISTES D'ACTIONS

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER RÉGIONAL

La création d'un établissement public foncier régional (EPF de périmètre régional) peut permettre :

- la mise en place d'un dispositif d'acquisition foncière d'espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt pour les services qu'ils rendent à la collectivité en vue de leur préservation voire de leur restauration ;
- l'accompagnement de nouvelles formes de développement économique moins consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

Il est nécessaire de réaliser, au préalable, une étude de préfiguration notamment pour définir l'articulation de l'EPF avec les structures déjà impliquées dans la maîtrise foncière des espaces naturels (ex. : CENB, départements) et agricoles (ex. : SAFER, Terre de liens).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



Les établissements publics fonciers

Les EPF sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) dont l'objet et la forme sont définis par les articles L.321-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ils ont un rôle d'opérateur foncier, au service d'intérêts communs entre État et collectivités territoriales, à travers des activités :

- de conseil, d'ingénierie et d'expertise ;
- d'acquisition de terrains par différentes voies ;
- de remise en état de sites ;
- de cession des biens aux porteurs de projets.

Source : www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr

DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VALORISANT LA BIODIVERSITÉ LOCALE

L'identification et la valorisation du patrimoine naturel local (services écologiques, milieux, corridors²³ et espèces associées) lors de l'élaboration des documents de planification et lors de la conception de projets d'aménagements visent à faire de la biodiversité un élément structurant, apportant une valeur ajoutée à ces projets.

Pour cela, les maîtres d'ouvrages et leurs prestataires peuvent :

- mobiliser les outils réglementaires permettant de prendre en compte des éléments de biodiversité dans les zonages des documents de planification et leur réglementation (ex. : création ou conservation d'alignement d'arbres – article L130-1 du Code de l'urbanisme – ; identification de secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre écologique – article L123-1-7 du Code de l'urbanisme – ; inscription de l'obligation d'utiliser des essences locales dans le règlement de certains zonages) ;
- adopter systématiquement une démarche volontariste de valorisation de la nature "ordinaire" locale rencontrée dans les espaces urbanisés, agricoles, forestiers et naturels (ex. : utilisation de l'approche environnementale de l'urbanisme (AUE) lors de l'élaboration de documents de planification ; réflexion globale sur le choix des tracés des infrastructures linéaires de transport et son incidence sur la biodiversité "ordinaire" ; plantation de haies champêtres ; restauration de ripisylves et de mares ; préservation de bois et bosquets ; création de parcs paysagers...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



23 / Le cas particulier de la prise en compte de la Trame verte et bleue est développé dans l'objectif n°9.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets a pour but de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification et les projets d'aménagement du territoire.

Il peut prendre la forme :

- de conseils, recommandations et formations (ex. : mise en place d'un système d'aide technique pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement ; labellisation de bureaux d'études spécialisés en biodiversité) ;
- D'outils mutualisés (ex. : création d'un guide technique régional destiné à aider l'interprétation des textes réglementaires et à faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification – SCoT, PLUi, PLU – via des retours d'expériences et la mutualisation de bonnes pratiques) ;
- de mesures incitatives (ex. : mise en place d'incitations financières et d'appels à projets relatifs à la mise en œuvre de bonnes pratiques).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN
AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Le déploiement des pratiques de gestion différenciée vise à favoriser la biodiversité au sein même des espaces artificialisés comme les espaces verts publics et privés, les accotements, les déversoirs, les canaux et rigoles, voire le bâti lui-même.

Il s'agit de combiner :

- l'implantation d'une végétation diversifiée et adaptée au territoire (ex. : diversification des strates de végétation – arborée, arbustive et herbacée –, facteur de richesse spécifique et de qualité paysagère ; utilisation d'espèces locales, peu gourmandes en intrants – eau, engrais de synthèse, pesticides –, mellifères – favorables aux insectes butineurs –, de variétés anciennes de fruitiers et légumes) ;
- la création ou la restauration d'espaces favorables à la biodiversité (ex. : restauration d'espaces "sauvages" ; plantation de haies champêtres dans les espaces publics ; mise en place de jardins partagés ; installation d'aménagements pouvant accueillir des espèces comme des nichoirs ou des ruches ; création de "bâtiments à biodiversité positive" – à l'instar des bâtiments à énergie positive – avec par exemple des toits et murs végétalisés) ;
- un entretien de ces espaces selon des pratiques de gestion extensive (ex. : fauche tardive ; limitation voire arrêt de l'utilisation des pesticides – herbicides, insecticides, fongicides... – et des engrais minéraux de synthèse).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...



Moisson d'une parcelle agro-forestière.

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°13**

FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Il s'agit de mieux valoriser les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité. L'objectif est de maintenir et accroître la biodiversité au sein des agro-écosystèmes et de favoriser le développement de systèmes agricoles durables, s'appuyant sur les services écologiques à toutes les échelles de production (parcelle, exploitation, filière, territoire). Cela nécessite notamment le déploiement de pratiques performantes d'un point de vue écologique et économique.

de maîtriser des populations de ravageurs et de diminuer la dépendance aux intrants chimiques, contribuant ainsi au maintien voire à l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions agricoles.

Face à des perturbations comme le changement climatique, la biodiversité est également un facteur d'adaptation, notamment via sa capacité à stabiliser les rendements (amélioration de la capacité de rétention en eau des sols, maintien de la fertilité, diversité génétique permettant de disposer de variétés adaptées aux nouvelles conditions...) et à assurer la durabilité des agro-écosystèmes (amélioration de la stabilité structurale des sols, contrôle des invasions biologiques...).

En Bourgogne, diverses démarches volontaristes et mesures d'accompagnement contribuent à la préservation de la biodiversité des agro-écosystèmes (ex. : projet Life + "BioDiVine"²⁴, démarche Culture raisonnée contrôlée²⁵, mesures agro-environnementales territorialisées, soutien à l'agriculture biologique...). Toutefois, ces initiatives ne concernent qu'une faible part de la SAU régionale. Elles doivent être renforcées pour que la biodiversité fasse partie intégrante du processus de production agricole et des projets de développement rural.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- des infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité ;
- des exploitations, des surfaces agricoles et des productions concernées par des modes de production ou des mesures favorables à la biodiversité.

24 / Le projet Life + BioDiVine porte sur l'étude et la gestion de la biodiversité dans les paysages viticoles de sept appellations réparties entre la France (Costières de Nîmes, Bourgogne, Limoux et Saint-Émilion), l'Espagne (Penedes et Rioja) et le Portugal (Alto Douro).

25 / La démarche CRC®, née en Bourgogne, vise à produire des céréales saines et de haute qualité tout en respectant l'environnement et l'équilibre des écosystèmes. Elle est organisée autour d'un Groupement d'intérêt économique (GIE CRC) rassemblant agriculteurs, organismes stockeurs (coopératives, négoces...), transformateurs (moulins), distributeurs et utilisateurs (artisans boulangers, magasins...).

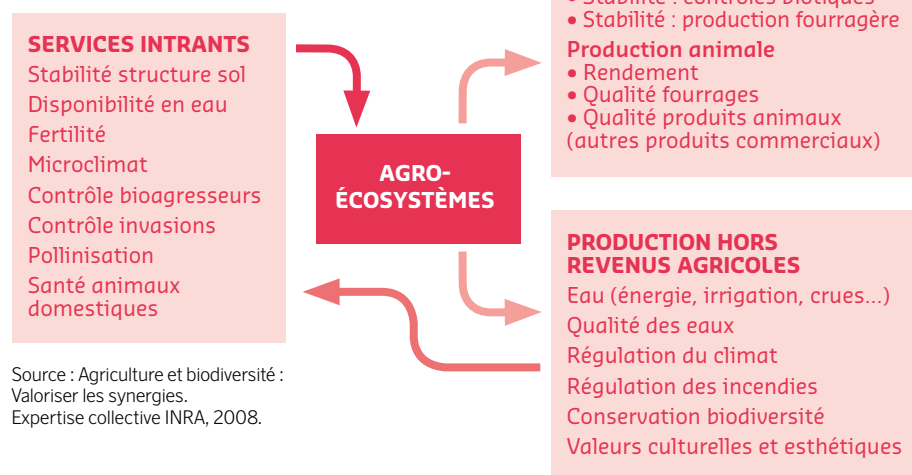
CONSTATS

L'agriculture occupe près des deux tiers du territoire bourguignon. Elle est caractérisée par une diversité de systèmes de production (élevage bovin allaitant, grandes cultures, viticulture, associations polyculture et élevage, maraîchage...). Certaines de ces productions marquent l'identité bourguignonne (volailles de Bresse, moutarde, vins, cassis, vaches charolaises...).

L'interdépendance entre les activités agricoles et la biodiversité est très forte. Les agriculteurs jouent un rôle historique dans la structuration

des paysages de Bourgogne. Les modes de production, spécifiques à chaque type d'exploitation, ont des incidences directes sur la biodiversité.

Inversement, la biodiversité fournit de nombreux services écologiques nécessaires à la production et à la formation du revenu agricole (voir l'encart "services intrants" du schéma ci-dessous). Ils permettent, par exemple,



Source : Agriculture et biodiversité : Valoriser les synergies. Expertise collective INRA, 2008.

PISTES D' ACTIONS

DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Le développement de pratiques et de systèmes agro-écologiques valorisant les services écosystémiques vise à améliorer la prise en compte de la biodiversité aux échelles de la parcelle, de l'exploitation, du bassin de production et de la filière. Concrètement, il s'agit pour les agriculteurs de :

- **accroître la biodiversité à différents niveaux d'organisation, de la parcelle au paysage** (ex. : maintien, restauration ou création d'infrastructures agro-écologiques – haies, arbres isolés, mares, fossés, rigoles, murets, murgers, bosquets, bandes enherbées – ; diversification de l'assolement ; développement de parcelles en agroforesterie) ;
- **favoriser les interactions entre les êtres vivants dans les agro-écosystèmes, notamment à travers le choix :**

- **de modes de productions** (ex. : allongement des rotations ; alternance de cultures d'hiver et de printemps ; développement de légumineuses ; utilisation de variétés résistantes aux bio-agresseurs ou de variétés anciennes performantes ; implantation de mélanges variétaux voire de mélanges d'espèces) ;
- **des techniques culturales et d'élevage adaptées aux conditions de milieu** (ex. : fauche centrifuge ; réduction, voire suppression, du travail du sol ; couverture du sol par des résidus de cultures ou des plantes de couverture ; réduction de l'usage des intrants des pesticides, de l'eau d'irrigation et de certains produits vétérinaires ; recours accru au désherbage mécanique et à la lutte biologique).

Ce type d'action doit s'appuyer sur les résultats de la recherche appliquée, les observations des agriculteurs, les échanges d'expériences de terrain au sein de réseaux multi-acteurs, ainsi que sur des mesures d'accompagnement dédiées (voir piste d'action suivante).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 16 Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

À VOUS
DE JOUER !

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

L'accompagnement des agriculteurs doit être renforcé pour que la biodiversité soit davantage considérée comme un atout, et favoriser le développement de systèmes de production alliant performances économique, écologique et développement durable des territoires ruraux. Il peut par exemple se traduire par :

- **la vulgarisation, la diffusion des connaissances et l'apport de conseils** (ex. : référentiels de connaissances pour accompagner la prise de décision des acteurs agricoles ; réseau d'exploitations pour expérimenter et partager les bonnes pratiques ; diagnostics d'exploitations intégrant l'étude de la biodiversité grâce aux compétences d'un écologue) ;
- **la restructuration et le développement de filières – de l'agrofourmiture à l'industrie agro-alimentaire –** (ex. : développement de débouchés ; valorisation des variétés anciennes, locales, rustiques ; intégration de critères de préservation et de valorisation de la biodiversité comme le maintien des réseaux de haies dans le cahier des charges des signes officiels de qualité tels que les AOC ou Label rouge) ;
- **des mesures incitatives** (ex. : renforcement des outils contractuels agricoles existants en faveur de la biodiversité – mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000... ; développement d'incitations financières à l'adoption de pratiques respectueuses de la biodiversité – gestion différenciée des bords de champs –, à la restauration des infrastructures agro-écologiques – mares, bosquets, haies... –, à la conversion en agriculture biologique) ;
- **des formations** (action développée dans l'objectif opérationnel n°18).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



© CRPF de Bourgogne

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°14**

Sous-bois
de chênaie-charmaie.

DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION SYLVICOLE

Il s'agit de favoriser le développement, en Bourgogne, de filières forestières tenant davantage compte de la biodiversité et des services écologiques. Cet objectif vise ainsi à permettre aux acteurs de la sylviculture de participer à la préservation des espèces et de la fonctionnalité des milieux forestiers, qu'ils soient remarquables ou non, à travers leurs activités de production et de gestion.

CONSTATS

La forêt recouvre près du tiers de la Bourgogne. Bien qu'inégalement répartis sur le territoire, les peuplements forestiers forment une importante trame verte et se caractérisent par une mosaïque de massifs boisés. Ces derniers, plus ou moins interconnectés, comportent des milieux remarquables variés (mares, arbres morts...) et abritent de nombreuses espèces sauvages. C'est également une ressource renouvelable, abondante, à la base d'une importante filière bois. Avec la raréfaction des ressources naturelles fossiles, la forêt bourguignonne est de plus en plus sollicitée pour le bois-énergie (exploitation sur une période plus longue dans l'année, raccourcissement des rotations...). Cela se traduit localement par le développement de modes de gestion et d'exploitation sylvicoles pouvant perturber le fonctionnement des écosystèmes. Or la pérennité de la ressource en bois sur le long terme et la préservation de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers sont intimement liées. En effet, les

forêts diversifiées offrent de nombreux services écologiques utiles à la production durable de bois (amélioration de la résistance des peuplements forestiers aux maladies et aux aléas climatiques, augmentation de la fertilité des sols...) et à la collectivité (séquestration du carbone atmosphérique, épuration de l'eau...). Le bon état écologique des forêts est donc un gage de durabilité de la filière bois et d'un cadre de vie de qualité.

En Bourgogne, il existe un certain nombre de dispositifs de préservation de la biodiversité forestière (ex : réserves biologiques, projet de Parc national des forêts feuillues de plaine, réserves naturelles du Val Suzon et de la Combe-Lavaux) et de démarches de gestion durable des forêts (ex : documents de gestion durable des forêts privées et publiques, certifications PEFC et FSC, chartes forestières de territoire...). Toutefois, ils se focalisent souvent sur les milieux les plus remarquables ou n'incitent pas suffisamment à une gestion intégrant les services écologiques.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- la diversité structurelle des forêts régionales ;
- les surfaces forestières certifiées, en traitement irrégulier, avec conservation volontaire de bois mort.

PISTES D'ACTIONS

DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Le développement de pratiques sylvicoles valorisant les interactions biologiques permettra une meilleure prise en compte de la biodiversité aux échelles de la parcelle, de l'exploitation, de la filière et du territoire, à travers par exemple :

- **l'organisation de l'espace** (ex. : maintien de bois morts et sénescents y compris dans les forêts les plus productives ; parcelles en évolution libre ; maintien ou création de clairières ou sommières) ;
- **les choix de productions** (ex. : diversification des essences dans les plantations forestières ; choix d'essences indigènes) ;
- **les techniques sylvicoles** (ex. : irrégularisation ; régénération naturelle ; planification et conduite de travaux tenant compte du cycle des espèces en présence).

Ces démarches doivent s'appuyer sur les résultats de la recherche appliquée, les échanges d'expériences au sein de réseaux d'acteurs et des mesures d'accompagnement dédiées. Elles peuvent être favorisées et valorisées à travers la certification des exploitations forestières.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS

L'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers vise à intégrer davantage les enjeux de biodiversité, dans leurs stratégies comme dans leur gestion quotidienne, notamment par :

- **la vulgarisation, la diffusion des connaissances et l'apport de conseils** (ex. : élaboration et diffusion de plaquettes, de guides techniques) ;
- **la restructuration et le développement de filières** (ex. : aide au développement des filières bois certifié, d'essences locales ; utilisation de produits certifiés par les donneurs d'ordre publics) ;
- **des mesures incitatives** (ex. : appui financier aux modes de gestion durable) ;
- **des formations** (action développée dans l'objectif opérationnel n°18).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 10 Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS





OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°15

Parc éolien
de Migé Escamps
dans l'Yonne.

ASSURER LA DURABILITÉ DES STRATÉGIES D'ENTREPRISES ET DES PROCÉDÉS D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'objectif vise à assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles. Il consiste à réduire les impacts des entreprises sur la biodiversité et plus globalement à réintégrer cette dernière dans leur réflexion en :

- identifiant leurs dépendances et leurs impacts directs et indirects vis-à-vis de la biodiversité ;
- s'appuyant sur les biens et services écologiques, au travers de procédés de fabrication innovants, respectueux des écosystèmes et des espèces ;
- s'inspirant du fonctionnement circulaire des écosystèmes (écomimétisme²⁶) afin de limiter les consommations de ressources naturelles et les émissions de déchets et s'inscrivant dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale et plus globalement d'économie circulaire.

Stratégie d'entreprise et biodiversité

La stratégie d'entreprise décrit la logique de l'entreprise, la façon dont elle opère et crée de la valeur afin d'assurer sa pérennité. C'est en quelque sorte une représentation du système "entreprise", une modélisation de la façon dont une entreprise fait du "business". Aussi, pour créer durablement de la richesse, les limites écologiques de la biosphère doivent être respectées, chaque entreprise pouvant faire de la biodiversité une opportunité. Pour cela, l'UICN France propose les étapes clés suivantes :

1. identifier ses impacts et dépendances vis-à-vis du capital naturel ;
2. évaluer les risques et les opportunités à prendre en compte le capital naturel ;
3. mesurer ses impacts, ses dépendances et son engagement et en rendre compte ;
4. mener des actions pour réduire les risques et agir positivement ;
5. intégrer le capital naturel dans le cœur de sa stratégie d'entreprise pour s'engager vers une économie verte et durable.

CONSTATS

En Bourgogne, les entreprises sont diversifiées et présentes sur l'ensemble du territoire. Selon leur branche d'activité, elles peuvent générer directement ou indirectement des impacts négatifs sur la biodiversité : elles ont des incidences sur les espèces et leurs habitats par leur emprise au sol, par l'utilisation de ressources naturelles dans leurs processus de production ou d'exploitation, ou encore par l'introduction involontaire d'espèces exotiques envahissantes. Leurs activités, bien que réglementées pour la protection de l'environnement (ex. : ICPE), peuvent également être à l'origine de pollutions, ponctuelles ou diffuses, des écosystèmes, en particulier des masses d'eau, de l'air et des sols.

Or, l'activité de ces entreprises est directement ou indirectement dépendante des services que rendent les écosystèmes à travers l'approvisionnement en matières premières (bois, produits agricoles...), le recours à des procédés biotechnologiques (utilisation d'organismes vivants ou de leurs composants) nécessaires à leur production, et l'utilisation de services de régulation (épuration de l'eau, contrôle de l'érosion...).

Les entreprises d'extraction de granulats, de l'agro-alimentaire, du papier et du carton, du bois, pharmaceutique ou encore de la production d'énergie sont plus particulièrement concernées et mènent certaines actions pour limiter leurs impacts sur la biodiversité. Ces initiatives sont à poursuivre et à amplifier notamment en intégrant la biodiversité dans les stratégies et les procédés des entreprises.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- des retours d'expériences valorisés et des moyens mobilisés pour leur diffusion ;
- des démarches innovantes mises en œuvre par les industries.

26 / L'écomimétisme désigne l'étude des fonctionnalités écosystémiques intéressantes, pour en reproduire les conditions et donc les avantages ; il peut être considéré comme un secteur du biomimétisme.

27 / Le biomimétisme désigne l'imitation de propriétés remarquables du vivant dans les activités humaines. Il recouvre des champs variés : produits et technologies biomimétiques dans le monde industriel, nouvelles pratiques agricoles ou forestières tirées de l'observation des écosystèmes naturels, ou encore nouveaux schémas d'organisation inspirés de la nature.

28 / UICN France, 2014. Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs. État des lieux et recommandations. Paris, France.

DES STRATÉGIES ET DES PRATIQUES D'ENTREPRISES INTÉGRANT LA BIODIVERSITÉ

Dans chaque branche d'activité, la mise en œuvre de stratégies et de pratiques innovantes s'inspirant des systèmes biologiques microscopiques (échelle cellulaire ou moléculaire) permettront d'améliorer les technologies et procédés de production. Aussi, en s'inspirant de l'organisation des écosystèmes et des interactions entre les êtres vivants, les entreprises peuvent développer des modes de fonctionnement et d'organisation relevant des principes dits de l'écologie industrielle et territoriale, afin de produire et recycler à l'image des écosystèmes.

Les entreprises peuvent par exemple :

- limiter leur emprise au sol et restaurer les territoires dégradés (ex. : remise en état de carrières et de friches industrielles en faveur de la biodiversité ; implantation d'aménagements pour accueillir des espèces – ruches, nids... ; suppression de clôtures) ;
- développer des procédés de production notamment industriels respectant et valorisant la biodiversité – biomimétisme²⁷ – (ex. : substitution des produits chimiques néfastes pour l'environnement ; biomatériaux éco-conçus) ;
- coopérer entre elles, à l'échelle d'un territoire donné (ex. : zone industrielle), en vue limiter la consommation de ressources naturelles et les rejets dans la biosphère et ce, à chaque étape des chaînes de production, de l'extraction de la matière jusqu'aux produits finis – écomimétisme – (ex. : choix de matières premières issues du recyclage ; traitement et recyclage des déchets).

Ce type de démarche doit s'appuyer sur les résultats de la recherche appliquée, les échanges d'expériences au sein de réseaux d'acteurs des mesures d'accompagnement dédiées.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 16 Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS À DÉVELOPPER...

Économie circulaire et écologie industrielle et territoriale

L'économie circulaire rompt avec le modèle de développement dominant qui est linéaire et lui substitue une logique de boucle : les produits sont appréhendés en tant que flux de matières et d'énergie qui peuvent avoir plusieurs vies, dans des boucles successives d'utilisation. Elle permet de réduire, voire de stopper la consommation de ressources naturelles et les rejets dans la biosphère.

L'écologie industrielle et territoriale participe à l'économie circulaire et répond à une logique collective d'échanges et de coopération entre entreprises dans le but de limiter la consommation de ressources et les rejets dans la biosphère. À l'image du fonctionnement des chaînes alimentaires dans le milieu naturel, les entreprises peuvent réutiliser entre elles leurs résidus de production (vapeur, chaleur, effluents, déchets, coproduits...) ou encore partager un certain nombre d'équipements (déchèterie mutualisée, broyeur, unité de compostage ou de méthanisation...) ou de services (restauration collective, crèche, achats groupés...).

Source : Repère n° 64, La Bourgogne comptabilise ses flux de matières. Alterre Bourgogne, décembre 2013.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'accompagnement des entreprises vise à une meilleure intégration des enjeux de biodiversité, notamment à travers les mesures suivantes :

- **conseils et apports de connaissances** (ex. : appui à l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises – ex. : réalisation de reporting biodiversité pour les entreprises²⁸ – ; guides de bonnes pratiques pour chaque secteur présent en Bourgogne ; définition d'indicateurs de dépendance des entreprises à la biodiversité et de caractérisation de leurs interactions ; développement d'un système comptable rendant compte des interactions entre l'activité industrielle et la biodiversité) ;
- **promotion de démarches innovantes** (ex. : création d'un système de labellisation des projets industriels innovants relatifs à la biodiversité ; organisation de trophées "innovation et biodiversité" ; promotion de l'écologie industrielle et territoriale) ;
- **intégration de la biodiversité dans les dispositifs d'aide existants** (ex. : intégration de critères relatifs à la biodiversité dans les appels à projets portant sur l'innovation industrielle lancés par les pôles de compétitivité, dans l'éco-conditionnalité des aides publiques attribuées au développement économique, dans les démarches d'accompagnement de filières – ex. : contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences, contrats de filière –) ;
- **mise en place de mesures incitatives dédiées** (ex. : lancement d'appels à projets pour soutenir l'innovation et la création de nouveaux procédés intégrant la biodiversité dans les activités des entreprises ; développement d'un système d'aides pour inciter les petites et moyennes entreprises à mieux prendre en compte la biodiversité dans le respect des normes) ;
- **mise en œuvre de la séquence "Éviter, Réduire, Compenser" sur le territoire de la région** (ex. : mise en place d'un groupe d'acteurs – maîtres d'ouvrage, administrations, collectivités, associations naturalistes... – et définition des rôles de chacun dans la mise en œuvre de la compensation environnementale ; définition des règles et des objectifs de résultats de la compensation ; identification de terrains qui pourraient faire l'objet de mesures compensatoires notamment en lien avec la TVB) ;
- **formations** (action développée dans l'objectif opérationnel n°18).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°16

Halles du marché
de Dijon.

VALORISER LA BIODIVERSITÉ AU TRAVERS DES PRODUITS DE CONSOMMATION ET DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

L'objectif est d'impulser une dynamique de consommation responsable et durable en Bourgogne, incitant :

- les entreprises de la distribution à favoriser les produits issus de pratiques de production et de transformation respectueuses de la biodiversité, et à valoriser le lien "qualité de la biodiversité - qualité des produits" ;
- les citoyens à modifier leurs modes et choix de consommation pour devenir acteurs de la préservation de la biodiversité.

Il s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et incite distributeurs et consommateurs à limiter le gaspillage, notamment alimentaire, afin de ne pas puiser inutilement dans le capital naturel régional et suprarégional.

CONSTATS

Les consommateurs contribuent, au travers des types de produits qu'ils achètent (ex : produits locaux, saisonniers, obtenus avec pas ou peu d'intrants...), à conditionner les modes de production des biens de consommation. Ils influent ainsi indirectement sur l'état de la biodiversité de leur territoire de vie ainsi que sur celle d'autres pays via les importations de matières premières ou de produits finis. Par ailleurs, l'organisation des filières du producteur jusqu'au consommateur, associées à des modes de distribution et de consommation de masse peuvent conduire à des phénomènes de gaspillage important (notamment alimentaire via le tri par calibrage ou les pertes en cours de stockage...) ainsi que d'autres impacts environnementaux via par exemple, la sélection de variétés résistantes au transport. Cela se traduit au final par une surexploitation des ressources naturelles et donc par la dégradation de la biodiversité.

En outre, il est difficile pour le consommateur de faire le lien entre son acte d'achat et sa responsabilité sur l'état de la biodiversité. S'il est généralement conscient des impacts environnementaux liés à la fin de vie d'un produit (compte tenu d'une pratique assez généralisée du tri des déchets), il l'est beaucoup moins concernant les phases de production et en particulier d'approvisionnement en matières premières. Ce lien est d'autant plus difficile à faire que l'étiquetage des biens de consommation n'en rend quasiment pas compte. S'il existe des démarches environnementales pour certains produits (labels, certifications...), celles-ci ne donnent pas, sinon peu, d'informations sur les effets de leur production sur l'environnement et sont difficilement comparables entre elles. De plus, la biodiversité ne fait pas partie des critères de qualité retenus. Par exemple, dans le domaine agroalimentaire, les signes officiels de qualité (appellations d'origine contrôlée ou protégée, label rouge...) incluent rarement des obligations relatives à la préservation de la biodiversité dans leur cahier des charges.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les produits bourguignons dont la fabrication intègre les enjeux de biodiversité ;
- les pratiques de consommation "responsable" en Bourgogne incitées par les entreprises de la grande distribution.

DES PRODUITS VALORISANT LA BIODIVERSITÉ

Le développement de la distribution et de la commercialisation de produits (alimentaires, textiles, d'équipement...) issus de pratiques et procédés favorables à la biodiversité permettra :

- en amont, aux entreprises de production et de transformation, de reconsidérer et d'améliorer leurs propres pratiques vis-à-vis de la biodiversité (à travers, par exemple, une démarche d'éco-conception) et ainsi de participer à la préservation du capital naturel notamment régional ;
- en aval, aux consommateurs, d'intégrer le critère environnemental dans leurs choix d'achat.

Cette démarche pourra se concrétiser par la mise en place de "labels biodiversité" ou par l'intégration des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les labels et signes de qualité existants. Elle pourra également être valorisée par un étiquetage environnemental (démarche nationale en cours²⁹), comme au travers d'indicateurs (ex : empreinte carbone, eau, écologique...).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



Les circuits courts

Les circuits courts, notamment alimentaires, constituent un mode de commercialisation qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Ils englobent des modes de production et des distances d'acheminement très variés. Ce mode de commercialisation, notamment lorsqu'il est organisé en coopération entre producteurs pour optimiser la logistique, les capacités de production et les transports, présente souvent de nombreux avantages environnementaux et sociaux (amélioration de l'efficacité énergétique, réduction de la pollution, augmentation des marges des producteurs, utilisation de variétés locales...).

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES CONSOMMATEURS

L'accompagnement des entreprises est un élément clé, avec la sensibilisation des consommateurs (développée dans l'objectif opérationnel n°20), pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la fabrication et la consommation des produits et, plus largement, développer une économie circulaire qui préserve les ressources naturelles. Il peut se traduire par :

- un **appui technique** (ex. : développement d'outils mutualisés pour améliorer la traçabilité des produits et évaluer leur impact sur la biodiversité ; appui à la structuration d'une économie circulaire ; appui à la réalisation d'analyse de cycle de vie) ;
- **des incitations financières** (ex. : aides à la production locale de produits à consommer directement – installation de maraîchers en zone périurbaine... –, au développement de filières courtes – Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, association Morvan Terroirs ; appui aux projets d'écologie industrielle et territoriale) ;
- **des formations** (action développée dans l'objectif opérationnel n°18).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

29 / Pour plus d'information, consulter la page du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : www.developpement-durable.gouv.fr/Experimentation-de-l-affichage,4303



Kayak sur le Châlaux dans le Morvan.

OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°17

INTÉGRER LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRATIQUES DE PLEINE NATURE

Il s'agit de favoriser la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature (touristes, sportifs, chasseurs, pêcheurs...) et des professionnels de ces filières. Cet objectif s'attache également à :

- faire connaître les sites naturels sur lesquels sont déployées ces activités s'appuyant sur des pratiques adaptées au contexte écologique ;
- associer pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

CONSTATS

La richesse du patrimoine naturel et paysager de la Bourgogne est à l'origine d'un panel varié de loisirs (sports de pleine nature, chasse, pêche, activités naturalistes...) et d'activités touristiques.

Ces pratiques de pleine nature peuvent s'accompagner de dégradations des milieux naturels lorsqu'elles sont peu encadrées ou développées de manière excessive (ex. : piétinement, pollutions, dérangement, aménagement et artificialisation de l'espace).

À l'inverse, elles peuvent aussi participer à la préservation de la nature dont elles dépendent (ex. : Gîtes Panda dans le PNR du Morvan, restauration de frayères par les associations de pêcheurs) ainsi qu'à la sensibilisation des citoyens aux enjeux de biodiversité (ex. : parcours ÉcoPagayeurs® du Comité régional de Bourgogne de canoë-kayak,

Sacs à sentiers® de l'association Pirouette cacahuète, Découvertes nature en Bourgogne co-animé par Alterre Bourgogne et le CENB, Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires). Ces initiatives restent toutefois ponctuelles et insuffisamment diffusées.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- l'évolution de la sensibilité des pratiquants de pleine nature aux enjeux de biodiversité ;
- les professionnels engagés dans des démarches éco-responsables ;
- le suivi de sites pour évaluer l'impact de la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

PISTES D'ACTIONS

DES PRATIQUES DE PLEINE NATURE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ

La prise en compte de la biodiversité dans les loisirs de pleine nature et le tourisme nécessite d'impliquer les pratiquants et les professionnels de ces secteurs dans le respect du patrimoine naturel régional dont ils sont usagers. Ils ont un rôle important à jouer, notamment à travers :

- le choix du lieu de pratique ou du site touristique (ex. : évitement des zones sensibles lors de la période de reproduction d'espèces ; visite de sites éco-labellisés, aménagés et gérés durablement ; pratique des sports motorisés dans les sites prévus à cet effet) ;
- les modalités d'accès et les aménagements réalisés (ex. : choix de modes de circulation "doux" comme le cyclotourisme ou la randonnée pédestre ; limitation de l'artificialisation des sols par les aménagements sportifs et touristiques ; limitation de la capacité d'accueil des sites pour éviter leur sur-fréquentation – installation d'éco-compteurs...-)
- le comportement lors de la pratique de l'activité ou de la visite (ex. : respect des sentiers et parcours balisés ; dépôt des déchets dans les lieux prévus à cet effet ; gestion cynégétique respectant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ; développement la pratique du "no kill" pour la pêche de loisir).

Ce type de démarche peut s'appuyer sur les résultats de la recherche appliquée et les échanges d'expériences au sein de réseaux d'acteurs.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE TOURISME AUTOUR DE LA SENSIBILISATION À LA NATURE

Une offre de loisirs et touristique autour de l'éducation à l'environnement et à la préservation de la biodiversité est à structurer, diversifier et faire connaître à l'échelle régionale, permettant de rapprocher les citoyens de la nature et de les sensibiliser aux "bons" gestes. Cette démarche peut s'articuler autour de :

- la création d'un réseau de sites bourguignons de référence (touristiques et d'activités de pleine nature) où les aménagements et les pratiques :
 - respectent, voire contribuent, à la préservation des espèces et des milieux naturels présents (ex. : chantiers de restauration de sites) ;
 - permettent de sensibiliser les visiteurs ou les pratiquants à l'environnement et au développement durable, et plus spécifiquement à la préservation de la biodiversité (ex. : visites guidées, panneaux pédagogiques) ;
- le développement de circuits éco-touristiques reliant ces sites (ex. : éco-tour de Bourgogne à pied, à vélo, en péniche).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



AUTRES ACTIONS À DÉVELOPPER...

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUANTS ET PROFESSIONNELS DES LOISIRS DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME

L'accompagnement des pratiquants et professionnels des loisirs de pleine nature et du tourisme a pour but de favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans ces secteurs et le développement d'une offre de loisirs et de tourisme autour de la sensibilisation à l'environnement (pistes d'action précédentes). Il peut se traduire par :

- des apports de connaissances sur les incidences des activités de pleine nature sur la biodiversité (ex. : suivis des milieux naturels de sites "témoins" avant, pendant et après une manifestation ou sur des sites fréquentés tout au long de l'année ; identification des secteurs à enjeux où la pêche de nuit est à proscrire pour garantir la quiétude des milieux – couloirs de migration, présence de la loutre...-) ;
- la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation des pratiquants (ex. : développement de chartes et marques garantissant le respect et la gestion durable des milieux naturels bourguignons – "tourisme / loisir / manifestation durable" "Droits et devoirs des navigants", "Pêche, milieux et biodiversité"...- ; intégration sur les panneaux d'accueil des sites, - touristiques ou de loisirs – d'informations sur les milieux naturels présents) ;
- l'organisation d'événements et de campagnes de communication (ex. : événementiels sportifs pour sensibiliser sur la biodiversité grâce au patrimoine culturel et naturel de Bourgogne ; campagnes de communication régionales, nationales et européennes sur la richesse de la biodiversité bourguignonne) ;
- l'élaboration et la mise à disposition d'outils ;
 - d'auto-évaluation (ex. : création d'une grille d'auto-analyse "développement durable" incluant une partie "biodiversité" pour favoriser un tourisme durable),
 - de mutualisation (ex. : développement d'un site internet "boîte à outils" permettant d'identifier des experts régionaux et locaux référents mobilisables ainsi que les outils d'évaluation et de valorisation des démarches favorables à la biodiversité),
 - de communication et de sensibilisation des usagers (ex. : site Internet listant les offres de tourisme durable ; développement d'une mallette pédagogique pour les visites scolaires sur les enjeux en matière de biodiversité propres à chaque site ; création de livrets sur la biodiversité pour le grand public diffusables sur les sites et/ou téléchargeables à partir de flashcodes) ;
- des mesures incitatives (ex. : introduction de critères de prise en compte de la biodiversité dans l'attribution des aides et subventions aux pratiques sportives ou à l'offre d'activités touristiques ; appels à projets pour le développement d'un tourisme de proximité intégrant les enjeux liés à la biodiversité en Bourgogne, pour soutenir les initiatives de loisirs valorisant la biodiversité bourguignonne) ;
- des formations (action développée dans l'objectif opérationnel n°18).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS DE JOUER !

Sortie du réseau
Bocages de Bourgogne
le 29 septembre 2009
à Saint-Point (71).

© David Michelin (Allier Bourgogne)

ORIENTATION
STRATÉGIQUE **E**

Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

OBJECTIF 18	Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité
OBJECTIF 19	Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes
OBJECTIF 20	Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons

La biodiversité est l'affaire de tous les citoyens. Or, peu de Bourguignons ont véritablement pris la mesure de la complexité et de l'interdépendance entre la biodiversité et les dimensions économique et sociale du développement durable.

Cette orientation vise à ce que chaque Bourguignon devienne acteur de la biodiversité, d'une part en lui donnant les clés de compréhension des enjeux et des moyens d'action possibles et, d'autre part, en suscitant l'envie d'agir. L'appropriation des enjeux de la biodiversité n'étant possible que par l'éducation au changement, il s'agit donc d'inciter les acteurs publics et privés et plus globalement les citoyens à agir, via des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Prairie fleurie en bord de route.



OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°18

FORMER ET INFORMER TOUS LES PROFESSIONNELS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

L'information et la formation de tous les professionnels bourguignons aux enjeux de biodiversité consistent à faire prendre conscience à ces acteurs de la nécessité de préserver les milieux et les services qu'ils fournissent, à susciter l'envie d'agir en ce sens et à promouvoir les bonnes pratiques.

Elles s'adressent aux gestionnaires d'espaces naturels, aux acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces aménagés ainsi qu'aux acteurs socio-économiques. Elles concernent également la formation des acteurs de l'éducation (enseignants, formateurs, animateurs...).

CONSTATS

L'information et la formation des professionnels sont des outils efficaces pour faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité, donner l'envie et les moyens de la préserver. En Bourgogne, les acteurs publics, les associations de protection de l'environnement et les organisations socioprofessionnelles impulsent déjà des actions de sensibilisation et de formation continue sur la biodiversité à destination des acteurs économiques et institutionnels

(ex. : "Journées prairies" mises en œuvre par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, formations internes sur la gestion raisonnée des dépendances vertes dans le département de la Nièvre, programme de formations du SFFERE³⁰ coordonné par Alterre Bourgogne). Bien qu'elles commencent à se développer, ces actions restent insuffisantes au regard des besoins et ne mettent pas assez l'accent sur les interdépendances entre les activités humaines et la biodiversité.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- les actions d'information et de formation relatives à la biodiversité (ou incluant cet enjeu) développées par secteurs et types d'acteurs ;
- l'évolution de la sensibilité des différents acteurs aux enjeux de biodiversité.

30 / Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement.

PISTES D'ACTIONS

L'INFORMATION ET LA FORMATION DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

Le développement de l'information et de la formation des gestionnaires bourguignons d'espaces naturels doit permettre une action plus opérationnelle en faveur des espaces tant remarquables qu'"ordinaires". Les thématiques suivantes peuvent être traitées :

- les enjeux bourguignons de biodiversité ;
- le suivi des espèces et des milieux, et les outils disponibles associés ;
- les mesures de gestion adaptées au contexte bourguignon (ex. : lutte contre les espèces envahissantes, gestion d'habitats d'espèces protégées, restauration des continuités écologiques) ;
- la nécessité de suivi et d'évaluation des mesures engagées.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 7 Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Des actions d'information et de formation à destination de tous les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont à développer afin que la biodiversité soit davantage prise en compte dans la planification, les projets d'aménagement et la gestion des espaces aménagés. Elles peuvent notamment concerner :

- les élus, en particulier sur les enjeux relatifs à la biodiversité et aux services écologiques, ainsi que sur les outils et les leviers d'actions pour les préserver ;
- les professionnels intervenant dans les dossiers d'aménagement et d'urbanisme (aménageurs, collectivités, bureaux d'études, architectes...), en particulier sur les obligations réglementaires concernant la biodiversité et les bonnes pratiques à développer ;
- les agents des collectivités et des entreprises en charge de la conception et de la gestion des espaces verts ou artificialisés des villes, des villages ainsi que des réseaux routiers, ferrés et fluviaux de transport, en particulier pour une gestion plus respectueuse de la biodiversité dans ces espaces.

Ces actions peuvent prendre la forme de journées thématiques sur le terrain (ex. : moyens de lutte contre des espèces invasives sur une commune, réflexion autour de plans d'aménagement de quartiers) ou autour d'expositions, de formations co-contributives sur la base de retours d'expériences...

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 9 Construire la Trame verte et bleue régionale
- 12 Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Des supports d'information et des sessions de formation sont à développer à destination des acteurs socio-économiques régionaux, et en particulier des agriculteurs, des propriétaires et gestionnaires forestiers, des industriels (dont les petites entreprises) et des professionnels des pratiques de pleine nature (tourisme, sports de pleine nature, chasse et pêche). Elles visent à les inciter à mieux intégrer et valoriser la biodiversité dans leurs activités et à leur fournir les connaissances nécessaires pour cela.

Elles peuvent porter en particulier sur :

- les enjeux de biodiversité (mondiaux, nationaux et spécifiques à la région Bourgogne) ;
- les interactions entre la biodiversité et les activités humaines, et notamment les liens entre la fonctionnalité des écosystèmes, les services écologiques et la pérennité de ces activités ;
- des exemples de pratiques à adopter par les acteurs socio-économiques, accompagnés d'informations sur leur faisabilité technique et financière, permettant de :
 - maîtriser l'impact de leurs activités sur les milieux naturels (ex. : prise en compte de la biodiversité par les conducteurs d'engins agricoles et sylvicoles),
 - parvenir à un équilibre entre les différents usages,
 - mieux valoriser le capital naturel en soulignant les opportunités ainsi créées pour les acteurs.

Ces actions peuvent par exemple prendre la forme de sorties de terrain, de visites de sites de référence (exploitation agricole ou forestière, site industriel, site touristique...) ou encore de rencontres permettant des échanges d'expériences, afin de partager et valoriser les initiatives existantes et favoriser le déploiement de projets multi-partenariaux.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 13 Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
- 14 Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
- 15 Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles
- 17 Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



L'INFORMATION ET LA FORMATION DES FORMATEURS ET DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

Le développement de formations et d'outils relatifs à la préservation de la biodiversité à destination des acteurs de l'éducation assure un effet démultiplicateur du message. Sont concernés à la fois les acteurs intervenant auprès des jeunes (dans les établissements d'enseignement, les maisons de jeunes, de quartier...) et ceux opérant auprès d'adultes, dans le cadre de formations continues ou d'animations ponctuelles.

Ces actions peuvent notamment porter sur :

- les enjeux de biodiversité, les acteurs et les dispositifs en place pour la préserver en Bourgogne ;
- des exemples de "bonnes pratiques" (et les outils pédagogiques associés) à mettre en œuvre :
 - dans les différentes activités humaines (urbanisme, agriculture, sylviculture, industrie, tourisme...),
 - dans les établissements scolaires et autres structures éducatives,
 - par les citoyens, dans leurs choix et gestes quotidiens.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...

**OBJECTIF
OPÉRATIONNEL
N°19**

FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE DE LA NATURE CHEZ TOUS LES JEUNES

Sortie nature
avec des enfants.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la biodiversité, de manière pédagogique parfois ludique, au sein des établissements scolaires bourguignons comme en dehors. Cet objectif vise également à mieux organiser et coordonner l'action éducative en créant davantage de liens entre les différents acteurs (établissements scolaires, collectivités, acteurs de l'EEDD...) et dispositifs.

PISTES D' ACTIONS

DES MÉDIAS DE SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

La dynamique autour des médias pour les jeunes dédiés à la biodiversité (ex. : périodiques, mallettes pédagogiques) est à renforcer afin qu'ils soient davantage développés, connus et partagés. Il serait par exemple utile de :

- associer davantage d'acteurs à l'élaboration de ces médias ;
- mener des campagnes d'information sur leur existence, par exemple auprès des centres de documentation et d'information des établissements scolaires et des bibliothèques ;
- diffuser plus largement ces médias, par exemple via les clubs "Connaître et protéger la Nature", via les acteurs et la plate-forme de l'EEDD...

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



CONSTATS

Les jeunes d'aujourd'hui seront les consommateurs, les professionnels et les décideurs de demain : il est nécessaire de leur faire prendre conscience des enjeux de préservation de la biodiversité et de leur transmettre l'envie d'agir. En Bourgogne, au-delà des programmes scolaires, les établissements d'enseignement, les structures extra et périscolaires ainsi que les collectivités locales développent un panel très diversifié d'actions d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité à destination des jeunes publics (ex. : programme BiodivEA des établissements d'enseignement agricole, action pédagogique "Nature dans ta ville" de l'association Arborescence pour les jeunes citadins, classes de découvertes à l'environnement soutenues par le conseil régional, revue et outil pédagogique "Bourgogne Nature junior" à destination des collégiens et lycéens).

Toutefois, ces initiatives restent hétérogènes et inégalement réparties sur le territoire. Elles ne s'inscrivent pas suffisamment dans le cadre d'une démarche partagée et coordonnée. Par exemple, les acteurs de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (EEDD), qui mettent en œuvre une grande part de ces actions, ne sont pas, à ce jour, structurés en réseau. La mise à disposition d'outils communs collaboratifs (ex. : plate-forme de l'EEDD en Bourgogne animée par Alterre Bourgogne) vise à pallier ce manque.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi à définir pourront, par exemple, porter sur :

- la sensibilité des jeunes Bourguignons aux enjeux de biodiversité ;
- la part de jeunes sensibilisés et/ou participant à la préservation de la biodiversité ;
- la part d'établissements engagés dans des actions favorables à la biodiversité ;
- la part des actions d'EEDD relatives à la nature.

DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES À L'ÉCOLE ET SUR LE TERRAIN

Des actions d'éducation concrètes sont à développer au sein comme à l'extérieur des établissements scolaires afin d'illustrer les enjeux de biodiversité et d'initier les jeunes à son observation et à sa préservation. Il peut par exemple s'agir :

- d'interventions associées à des activités pratiques (ex. : ateliers de découvertes des sols ; intervention sur l'alimentation responsable en lien avec les producteurs) ;
- de visites de terrain et de rencontres avec des professionnels (ex. : promenade et animations le long d'un cours d'eau ; découverte de la nature en ville ; rencontre avec des chercheurs de l'université de Bourgogne à l'Expérimentarium) ;
- d'actions "exemplaires" au sein des structures éducatives (ex. : mise en place de filières courtes ou en agriculture biologique dans la restauration scolaire ; installation de ruches ; plantation de vergers conservatoires) ;
- d'impliquer des élèves et des étudiants dans des opérations d'amélioration des connaissances, de préservation ou de restauration de la biodiversité (ex. : entretien de potagers avec des variétés locales ou anciennes par les élèves ; participation à des programmes de sciences participatives, à des chantiers nature, à des opérations du type "Fréquence Grenouille" du CENB).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



UNE COORDINATION RENFORCÉE ENTRE ACTEURS DE L'ÉDUCATION

Il est nécessaire de favoriser la complémentarité entre les dispositifs développés en milieu scolaire et hors milieu scolaire, ainsi que les échanges entre les différents acteurs impliqués en Bourgogne (établissements scolaires, inspection de l'Éducation nationale, acteurs de l'EEDD...) pour favoriser une action éducative cohérente et efficace. Il s'agit de renforcer et faire connaître les démarches existantes et d'en développer de nouvelles, par :

- l'organisation de temps d'échanges mobilisant tous les acteurs intervenant dans l'éducation à la nature ;
- l'approfondissement de l'état des lieux des actions existantes, des acteurs impliqués et des publics cibles ;
- la définition et la mise en œuvre d'actions éducatives communes ou complémentaires relatives au patrimoine naturel ;
- la création de passerelles entre les actions d'éducation à la biodiversité et celles entreprises en faveur de sa préservation par les collectivités, les associations naturalistes...

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

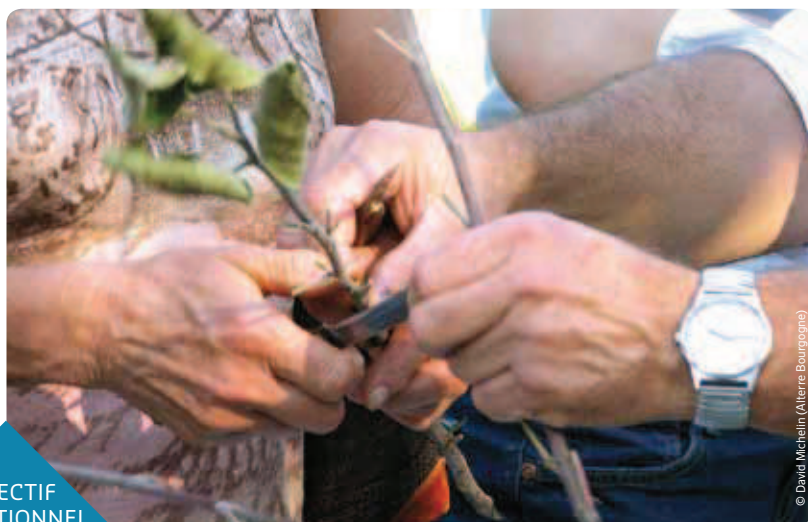
- 2 Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
- 18 Former et informer tous les professionnels aux enjeux de biodiversité
- 20 Susciter l'envie d'agir chez tous les Bourguignons

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...



© David Michelin (Alterre Bourgogne)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°20

SUSCITER L'ENVIE D'AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ CHEZ TOUS LES BOURGUIGNONS

Il s'agit de rapprocher les citoyens de la nature et la nature des citoyens, afin d'éveiller la conscience de ces derniers à l'importance de la biodiversité et de leur donner l'envie d'agir en sa faveur. Cet objectif vise à toucher l'ensemble des Bourguignons en particulier en favorisant le contact, la connaissance et la rencontre de publics divers autour de la nature, ainsi qu'à leur montrer les leviers dont ils disposent pour en devenir acteurs.

CONSTATS

Nous côtoyons la biodiversité tous les jours sans forcément la percevoir ou la reconnaître. L'évolution récente des modes de vie a eu tendance à déconnecter les citoyens de la nature. Or, la biodiversité n'est pas une affaire de spécialistes, elle concerne tous les Bourguignons. Ces derniers sont à la fois des gestionnaires d'espaces (jardins, vergers...), des usagers de la nature (Chemins de promenade, sports de pleine nature, tourisme, chasse, pêche...) et des consommateurs dont les achats impactent les espèces et les écosystèmes.

En Bourgogne, diverses initiatives de sensibilisation des citoyens ont vu le jour, allant des outils de vulgarisation (ex. : site internet de l'association Bourgogne Nature), aux projets de gestion d'espaces impliquant les citoyens (ex. : jardins partagés animés par

Pirouette cacahuète), ou encore aux sciences participatives (ex. : Observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine du Jardin des sciences de Dijon). Celles-ci ne permettent toutefois pas encore de toucher le plus grand nombre.

SUIVI DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des indicateurs de suivi de l'objectif opérationnel sont à définir dans le cadre du futur ORB et en lien avec les acteurs du territoire. Ils pourront par exemple s'intéresser :

- à l'évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité ;
- aux événements organisés à destination des citoyens ;
- à la sensibilité des Bourguignons aux enjeux de biodiversité et aux initiatives citoyennes en faveur de sa préservation.

PISTES D' ACTIONS

DES PROJETS PARTICIPATIFS

La **démultiplication et la généralisation des projets participatifs relatifs à la biodiversité en Bourgogne** (ex. : sciences participatives, chantiers citoyens, jardins partagés, campagnes d'implantation de nichoirs ou ruches dans les villes...) doit permettre de :

- sensibiliser les citoyens aux enjeux de la biodiversité en les impliquant personnellement ;
- contribuer à l'amélioration des connaissances ou à la préservation des milieux et des espèces ;
- rapprocher différents acteurs de la biodiversité entre eux (naturalistes, acteurs de l'EEDD, collectivités, citoyens...).

Il est possible de favoriser ce type d'initiatives à l'échelle de la Bourgogne à travers :

- la diffusion plus large (via des relais locaux, les médias, des événements...) des programmes existants en région afin de mobiliser le plus de citoyens possible et d'assurer une bonne couverture du territoire ;
- la création et la mise en œuvre de nouveaux projets aux échelles régionale et locale, afin de couvrir de nouveaux milieux ou groupes d'espèces, en déclinant par exemple des programmes nationaux présentant un intérêt pour la région ;
- la mutualisation et le partage des expériences et des connaissances générées par ces processus auprès du grand public, afin de valoriser la place du citoyen et de susciter l'adhésion de nouveaux participants.

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 5 Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
- 6 Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines
- 8 Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



LA SENSIBILISATION DES BOURGUIGNONS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

La sensibilisation des Bourguignons à la nécessité de préserver le patrimoine naturel et les services écologiques associés, du niveau local au niveau mondial, est une étape clé pour susciter leur envie d'agir. Des outils réintroduisant la biodiversité dans leur vie quotidienne peuvent par exemple être créés ou davantage développés comme :

- **des supports pédagogiques sur la biodiversité régionale** (ex. : plaquette sur des espèces ou des habitats patrimoniaux ; publication d'indicateurs de biodiversité ; développement de jeux) ;
- **des dispositifs utilisant les nouvelles technologies de l'information et les médias** (ex. : cartographie interactive des espèces et des milieux naturels bourguignons ; "flashcodes" à installer sur les panneaux d'information des parcs et jardins publics ou des sites touristiques donnant des informations sur la biodiversité locale ; publication d'articles ou de rubriques sur la biodiversité dans le magazine régional "Bourgogne notre région") ;
- **des événements de mise en valeur de la biodiversité régionale pour le grand public** (ex. : organisation de manifestations lors de la Fête de la nature ; expositions itinérantes ou permanentes grand public pour partager la connaissance sur les espèces, les milieux et les enjeux régionaux de biodiversité ; création d'événements "Art et Nature"...)
- **des lieux et moments d'échanges consacrés à la nature** (ex. : jardins au pied d'immeubles ; sentiers pédagogiques de découverte de la nature ; organisation de visites de terrain démontrant l'intérêt de préserver la qualité écologique des cours d'eau ; présentation du patrimoine naturel lors de l'accueil de nouveaux habitants sur une commune).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



DES BOURGUIGNONS, ACTEURS POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Afin que les Bourguignons soient acteurs de la biodiversité, il est nécessaire de les sensibiliser aux effets de leurs modes de vie sur la nature, de les inciter à adapter leur comportement et de promouvoir les "bonnes" pratiques.

Des actions de sensibilisation sont notamment à mettre en œuvre à destination des consommateurs, des jardiniers, des touristes et des pratiquants de loisirs de pleine nature, en particulier sur :

- **les impacts de leur comportement sur la biodiversité locale** (pollutions, dérangement, surexploitation...) mais aussi dans d'autres régions de France et du Monde (via l'import de biens, le tourisme à l'étranger...)
- **les modes de consommation et les pratiques plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité** (ex. : prise en compte de l'étiquetage environnemental, choix d'hébergements éco-labellisés, arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires).

ACTION ÉGALEMENT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 4 Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
- 16 Valoriser la biodiversité au travers de produits de consommation et des circuits de distribution
- 19 Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS



À VOUS
DE JOUER !

AUTRES ACTIONS
À DÉVELOPPER...



Orchis
homme-pendu.

© Stéphanie Marquet



ANNEXES

SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AUE : Approche environnementale de l'urbanisme

CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

CDB : Convention de la diversité biologique

CENB : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

CETIOM : Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable

EPIC : Établissement à caractère industriel et commercial

EPF : Établissement public foncier

EPOB : Étude et protection des oiseaux en Bourgogne

FOGEFOR : Association de formation à la gestion forestière

FRCUMA : Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

FSC : Forest Stewardship Council

HYCCARE : Hydrologie, changement climatique, adaptation, ressources en eau en Bourgogne

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

INRA : Institut national de la recherche agronomique

LPO : Ligue de protection des oiseaux

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ORB : Observatoire régional de la biodiversité

PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification

PLU : Plan local d'urbanisme

PNR : Parc naturel régional

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface agricole utile

SEDARB : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SFFERE : Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement

SHNA : Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun

SINP : Système d'information sur la nature et les paysages

SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité

SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité

SRCAE : Schéma régional climat air énergie

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SOBA : Station ornithologique du Bec d'Allier

TVB : Trame verte et bleue

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS (1)

Communes et associations départementales de maires
Communautés de communes, d'agglomération et urbaines, métropoles
Conseils généraux ⁶ (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne)
Conseil régional de Bourgogne
Parc naturel régional (PNR) du Morvan ⁶
Pays
Syndicats mixtes et intercommunaux (de SCOT, de PLUi, de rivière, des eaux, d'assainissement, d'énergie, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux...)
...

ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (2)

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Bourgogne
Agences de l'eau Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse
Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne
Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité
Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) – Délégation Bourgogne
Chambres consulaires : Chambres régionale et départementales d'agriculture, de commerce et de l'industrie, des métiers et de l'artisanat
Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) - Délégation Bourgogne
Établissements publics d'enseignement et de formation
Etablissement public Loire et établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) Saône et Doubs et Seine - Grands Lacs
Groupe d'intérêt public (GIP) du Parc national entre Champagne et Bourgogne ⁶
Offices nationaux de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - Délégations interrégionales Bourgogne-Franche Comté
Office national des forêts ⁶ (ONF) - Direction territoriale Bourgogne - Champagne - Ardenne
Préfectures de département (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) et régionale
Rectorats
Services déconcentrés de l'État : Directions départementales des territoires (DDT), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP)
Voies navigables de France (VNF)
...

SOCIOPROFESSIONNELS ET USAGERS DE LA NATURE

Organismes et exploitants agricoles et forestiers (3)

Chambres régionale et départementales d'agriculture
Coopératives agricoles et forestières et groupements de producteurs : 110, CIALYN, Coopérative agricole et viticole Bourgogne du Sud, Coopérative forestière Bourgogne-Limousin, Dijon Céréales...
Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et leurs fédérations départementales et régionale
Établissements d'enseignement agricole et sylvicole
Exploitants et salariés agricoles et forestiers
Organismes de formation : Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) Bourgogne Franche-Comté, Fonds d'assurance formation des salariés des exploitants agricoles (FAFSEA), FOGFOR de Bourgogne, Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA)...
Organismes de promotion des appellations : Association Paysage de Corton, Syndicats de défense des AOC...
Organismes de promotion et de mise en œuvre des certifications forestières : Association bourguignonne de certification forestière (ABCF), Groupement pour une gestion responsable de forêts bourguignonnes (GGFRB)...

Organismes de promotion des appellations : Association Paysage de Corton, Syndicats de défense des AOC...

Organismes de promotion et de mise en œuvre des certifications forestières : Association bourguignonne de certification forestière (ABCF), Groupement pour une gestion responsable de forêts bourguignonnes (GGFRB)...

Pépinières et animaleries

Propriétaires et groupements de propriétaires forestiers (groupements forestiers, associations départementales des communes forestières...)

Structures d'appui technique aux agriculteurs : Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne (ADAB), BioBourgogne association, Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), Centre d'études et de ressources sur la diversification agricole (CERD), Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement (FARRE), Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB), Réseau rural de Bourgogne...

Structures d'appui technique aux gestionnaires forestiers : Centre d'études techniques et d'expérimentations forestières (CETEF) Bourgogne, Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne, Office national des forêts⁶ (ONF) - Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne, Pro Sylva France...

Structures d'exploitation forestière : entreprises de travaux forestiers, Centre d'information et de promotion des entreprises forestières (CIPREF) Bourgogne...

Syndicats : Confédération des groupements des agrobiologistes de Bourgogne (CGAB), Confédération paysanne Bourgogne, Coordination rurale Bourgogne, Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) de Bourgogne, Fédérations départementales et régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA et FRSEA), forestiers privés de Bourgogne...

...

Organismes relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire (4)

Architecture et urbanisme : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, bureaux d'études en urbanisme et en architecture, Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Ordre des architectes de Bourgogne, Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA) de Bourgogne...

Bâtiment : entreprises du BTP, Bourgogne bâtiment durable (BBD), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Bourgogne, Constructions & Bioressources (C&B), Fédération française du bâtiment (FFB) Bourgogne...

Habitat et sociétés d'aménagement : Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD), Union sociale pour l'habitat de Bourgogne (USHB)...

Infrastructures linéaires : Club "infrastructures linéaires et biodiversité", Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), ERDF, GRTgaz, Lyonnaise des eaux, Réseau ferré de France (RFF), Réseau de transport d'électricité (RTE), SNCF, Voies navigables de France (VNF), Véolia...

Organismes fonciers : Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne⁶ (CENB), Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bourgogne-Franche-Comté, Terre de liens Bourgogne-Franche-Comté...

Paysages : bureaux d'études en paysage, entreprises d'aménagement paysager, Fédération française du paysage, Unep Bourgogne-Franche-Comté...

...

Organismes relatifs aux secteurs de l'industrie et des services (5)

Agro-alimentaire : Association régionale des industries alimentaires (ARIA) de Bourgogne, entreprises, Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, Association Morvan terroirs...

Matériaux : AgroComposites entreprises, Aprovalbois, entreprises (Holcim, Lafarge...), Union nationale des industries de carrières et matériaux (UNICEM)...

Énergies : Cluster éolien W4F, entreprises (Dalkia, EDF, GDF...), France énergie éolienne, Syndicat des énergies renouvelables, syndicats intercommunaux d'énergie (FDEY, SICECO, SIEN, SYDESL...)...

Distribution : petites, moyennes et grandes surfaces (Auchan, ATAC, Carrefour, Casino, Cora, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Super U...), discount (Dia, Leader price, Lidl...)...

Structures d'appui technique : Bourgogne Innovation, Chambres départementales et régionale de commerce et de l'industrie, Chambres départementales et régionale des métiers et de l'artisanat...

...

G Gestionnaires d'espaces protégés

SP Organismes développant des sciences participatives

Organismes relatifs aux activités de pleine nature (6)

Chasse et pêche : associations et fédérations locales, départementales et régionale de chasse⁶ et de pêche⁶

Loisirs et sports de pleine nature : associations locales (amis du Canal du Nivernais, association par Monts et par Vaux, base nautique des Settons...), comités et ligues des sports de pleine nature en Bourgogne (Comité régional de Bourgogne des Clubs alpins et de montagne, Comité régional olympique et sportif de Bourgogne, Comité régional Bourgogne de canoë-kayak...)

Tourisme : associations de sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel, Comités départementaux et régional du tourisme, hébergements (hôtels, gîtes, campings...), guides de pays, offices de tourisme et syndicats d'initiatives (OTSI) et leur fédération régionale, réseau "Bienvenue à la Ferme"...

Commerces liés aux activités de pleine nature : jardineries, magasins de sports, boutiques de produits touristiques...

...

Organismes relatifs à la société civile (7)

Associations de défense des consommateurs : UFC-Que-Choisir, Union nationale des associations familiales (UNAF)...

Organismes relatifs aux parcs et jardins : Associations de jardins familiaux, collectifs et ouvriers (Association des jardiniers de Quetigny, Groupement des jardins du dijonnais, Bureau régional et comités locaux Jardinot...), Association des parcs et jardins de Bourgogne, Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, le Jardin des Merlettes, Jardiniers de France, parcs et jardins privés...

Autres associations : Association apicole beaunoise, Association de surveillance des abeilles gardiennes de l'environnement (SAGE), Association française des femmes diplômées des Universités, Maison du patrimoine de Saint-Romain...

Médias régionaux, départementaux et locaux : audiovisuel (France 3, Sati TV...), presse écrite généraliste (Bien Public, Journal de Saône-et-Loire, Journal du Palais, Yonne Républicaine...) et professionnelle (Terre de Bourgogne...), radios (France bleu Bourgogne, K6FM...), photographes et illustrateurs nature...

Syndicats des salariés (CGT, CFTD, FO...), du patronat (MEDEF, CGPME...) et de la fonction publique (FSU...)

...

PROFESSIONNELS ŒUVRANT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Organismes naturalistes et sociétés savantes (8)

Organismes à rayonnement national : Réserves naturelles de France⁶ (RNF)...

Organismes à rayonnement régional : Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) - Délégation Bourgogne, Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne⁶ (CENB) et du Centre⁶, Étude et protection des oiseaux en Bourgogne (EPOB), Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUMB), La Choue, Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun (SHNA), Société des sciences naturelles de Bourgogne (SSNB), sociétés mycologique et entomologique...

Organismes à rayonnement départemental : Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL), Ligues pour la protection des oiseaux^{SP} (LPO) de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne...

Organismes à rayonnement local : Forestiers du monde, Maison de l'environnement entre Loire et Allier (MELA), Société naturaliste du Montbardois (SNM), Société d'histoire naturelle du Creusot (SHNC)...

Naturalistes et experts indépendants, locaux...

Centres de soins de la faune sauvage : Centres Athénas, Centres de sauvegarde pour oiseaux sauvages (CSOS)...

...

Organismes d'accompagnement et d'éducation à l'environnement et au développement durable (9)

Organismes à rayonnement national : Centre archéologique européen du Mont Beuvray-Bibracte, Comité français de l'UICN, Fondation Nicolas Hulot (FNH), Noé conservation, Réserves naturelles de France⁶ (RNF)...

Organismes à rayonnement régional : Alterre Bourgogne, Bourgogne Nature^{SP}, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Pays de Bourgogne^{SP}, CEMEA de Bourgogne, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne^{SP} (CENB), Croqueurs de pomme, FREDON Bourgogne, Pirouette Cacahuète, Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun^{SP} (SHNA), Tussiliq...

Organismes à rayonnement départemental : Association Empreintes, Centre EDEN, Cercle laïque dijonnais, Eclairiers de France, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, Fédérations des œuvres laïques, Ligues de l'enseignement, Ligues pour la protection des oiseaux^{SP} (LPO) de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne, Pavillon du Milieu de Loire, Pupilles de l'enseignement public (PEP)...

Organismes à rayonnement local : Association Arborescence^{SP}, Association MYRICA, centres de vacances ou de loisirs, établissements d'enseignement, La forêt fruitière, Muséums d'histoire naturelle^{SP} (Dijon, Auxerre, Autun), Station de recherche pluridisciplinaire des Metz (SRPM)...

...

Organismes de défense de l'environnement et de la nature (10)

Associations régionales : Bourgogne Nature Environnement, Graine de Noé, Veille au grain...

Associations départementales : Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne (ADENY), Comité de liaison des associations de protection de l'environnement et de la nature de Côte-d'Or (CLAPEN 21), Confédération des associations de protection de la nature et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAPEN 71), Côte-d'Or nature environnement, Loire vivante Nièvre-Allier-Cher, Yonne nature environnement...

Associations locales : Association de préservation de la nature et de l'environnement de Bellechaume, Autun Morvan Ecologie, Quétigny Environnement...

...

Organismes de recherche scientifique et de développement (11)

Organismes et pôles de développement : Arvalis - Institut du végétal, Chambres d'agriculture (Groupements d'étude et de développement agricoles...), CETIOM, Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Agrale, Pôle de compétitivité VITAGORA, Technopôle Agro-Environnement, Welience Agro-Environnement...

Organismes et pôles de recherche : AgroSup Dijon, Centre archéologique européen du Mont Beuvray-Bibracte, Centre national de recherche scientifique (CNRS), Institut national de recherche agronomique (INRA), Institut "Agriculture, Biodiversité, Environnement, Comportement, Aliment" (IABECA), Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Institut Buffon, Université de Bourgogne, UFR Sciences de la Vie de la Terre et de l'Environnement, UMR Agro-écologie, UMR Biogéosciences, UMR Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER), UMR Centre de recherches de climatologie (CRC)...

...

CITOYENS (12)

Des instances de consultation relatives à la biodiversité en Bourgogne

- Régionales : Comité régional biodiversité, Commission régionale agro-environnementale (CRAE), Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG), Commission régionale des paysages et des sites (CRPS), Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)...
- Départementales : Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)...
- Locales : Comités de gestion des réserves naturelles, Comités de pilotage Natura 2000, Commissions locales de l'eau (CLE), Conseils de développement des pays et des agglomérations...



Rédaction : David Michelin et Anne-Cerise Tissot (Alterre Bourgogne)

Comité de rédaction et de relecture : Gérard Farcy et Claire Wanderoild (Préfecture de Bourgogne), Hugues Dollat, Annabelle Maréchal, Philippe Pagniez, Hugues Sory et Lydia Weber (DREAL Bourgogne) ; Laurent Gritti, Danièle Lamalle, Dominique Lapôte, Philippe Latour, Marie Thomas et Stéphane Woynaroski (conseil régional de Bourgogne) ; Nadège Austin, Aurélie Berbey et Stéphanie Marquet (Alterre Bourgogne) ; Florence Clap et Valérie Moral (UICN France).

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux différentes étapes de la concertation (réunion de lancement de la SRB, Assises régionales de la biodiversité, Forum régional de la biodiversité, séminaires, ateliers thématiques...) et dont les contributions ont permis l'élaboration de ce document.

Nous remercions les membres du Comité régional biodiversité.

Nous remercions également les membres du CSRPN : Olivier Bardet, Jean Beguinot, Sylvain Bellenfant, Roger Bessis, Loïc Bollache, Michel Bourand, Pierre Curmi, Philippe Darge, Régis Desbrosses, Roland Essayan, Bruno Faivre, Bernard Frochot, Alan Gardiennet, Vincent Godreau, Robert Guyetan, Beryl Laitung, Michel Loubère, Elsa Martin, Patrice Notteghem, Laurent Paris, Thierry Peyrton, Monique Prost, Daniel Sirugue, Emmanuel Soncourt, Jean Untermaier.

Nous remercions les personnes et organismes qui nous ont aimablement prêté des images.

Photos couverture :

La Loire : © Conseil général de la Nièvre, Stéphane Jeanbaptiste
Écureuil : © Maxime Jouve
Papillon : © Gilbert Perrot

Conception graphique et mise en page :
Fuglane, Dijon

Impression :
S2E Impressions, Marsannay-la-Côte

Document imprimé suivant les normes Imprim'Vert sur papier certifié PEFC.
Date de parution : septembre 2014.